LA GESTION DES DÉLINQUANTS ÂGÉS : OÙ EN SOMMES-NOUS?

Julius H. E. Uzoaba, Ph.D.

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Mai 1998

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont collaboré à la réalisation de la présente étude sur les délinquants âgés, et je voudrais leur exprimer toute ma gratitude. Ray Belcourt, Larry Motiuk et Mark Nafekh m'ont aidé à rassembler les données et m'ont fourni de précieux conseils. De plus, Maggie Do et Nicole Davidson m'ont aidé à préparer le document. Cathy Delnef a assuré la mise au point et le formatage du rapport.

RÉSUMÉ

La présente étude vise principalement à tracer un profil complet des délinquants âgés qui sont incarcérés dans les établissements fédéraux ou en liberté sous condition dans la collectivité. Elle met en lumière leurs problèmes et leurs besoins particuliers qui les distinguent des délinquants plus jeunes. Nous avons commencé par définir les termes utilisés dans l'étude et par délimiter les groupes d'âge de la population de référence. Nous avons recueilli des données sur la population des délinquants âgés (c.-à-d. de 50 ans ou plus) par rapport à quatre types d'infractions graves (homicide, vol qualifié, infractions sexuelles et infractions liées à la drogue) ainsi que sur l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Nous avons analysé un échantillon extrait de la base de données sur l'Évaluation initiale des délinquants et de la base de données sur l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité.

La première partie du rapport examine la croissance rapide de la population carcérale âgée au moyen de comparaisons portant sur les années 1993 et 1996. Elle analyse la répartition de cette population par région et par établissement comptant le plus grand nombre de détenus âgés dans chaque région. La différence entre la population de délinquants de 50 ans ou plus et la population des moins de 50 ans en mai et en juillet 1996 met en évidence la croissance rapide de la population carcérale âgée. Son taux de croissance national au cours de cette période est près de dix fois plus élevé que celui des délinquants plus jeunes. Les données montrent que les délinquants âgés sont plus susceptibles d'avoir été condamnés à l'emprisonnement pour une infraction sexuelle ou un crime de violence que ne le sont leurs cadets. Des comparaisons sont établies entre les caractéristiques personnelles des délinquants des deux groupes d'âge en fonction du comportement conventionnel dans sept domaines, aussi qualifiés de catégories de besoins (l'emploi, les relations conjugales et familiales, les fréquentations et les relations sociales, la toxicomanie, le fonctionnement dans la collectivité, la vie personnelle et affective, et l'attitude

générale) et en fonction de quatre déterminants du risque (les antécédents criminels, la gravité de l'infraction, les antécédents de délinquance sexuelle et le risque de suicide). Sur le plan de l'emploi, aucune différence significative n'a été relevée entre les groupes d'âge quant au niveau d'instruction et à la compétence professionnelle. Quelques différences significatives se dégagent dans le domaine des relations conjugales et familiales. Elles montrent qu'une plus forte proportion de délinquants âgés ont été témoins d'actes de violence conjugale dans leur enfance, ne s'entendaient pas avec leurs frères et soeurs dans leur enfance, et éprouvent des frustrations sexuelles dans leurs rapports conjugaux. Des différences ont aussi été relevées entre les délinquants âgés et leurs cadets dans d'autres catégories de besoins ainsi que dans les domaines servant à l'évaluation du risque.

La deuxième partie du rapport analyse les besoins des délinquants des deux groupes d'âge dans la collectivité, le risque qu'ils posent ainsi que leur niveau combiné de risque et de besoins. L'étude porte notamment sur les catégories de besoins suivantes : la formation scolaire et professionnelle, l'emploi, la gestion financière, les relations conjugales et familiales, les fréquentations, le logement, la stabilité affective, la consommation d'alcool et de drogue, l'aptitude mentale, la santé, la réceptivité et les besoins des autochtones. Des comparaisons sont établies entre les groupes d'âge selon le niveau de leurs besoins dans chacune de ces catégories. Nous avons relevé des différences très significatives entre les groupes d'âge qui, toutefois, ne présentent aucune différence significative au chapitre de l'aptitude mentale. Les délinquants plus jeunes manifestent un plus grand besoin et posent un risque plus élevé que leurs aînés dans tous les autres domaines de référence.

La troisième partie de l'étude contient une analyse détaillée des besoins critiques des délinquants âgés d'après nos données et selon les résultats d'autres travaux de recherche sur les délinquants âgés. Voici une liste partielle de ces besoins : soins de santé, adaptation à la vie carcérale, programmes, aménagement d'un milieu carcéral adapté, vulnérabilité à la violence du milieu, relations avec les autres détenus, relations familiales, et préoccupations concernant la mise en liberté sous condition.

D’après les résultats de la présente étude, la population de délinquants âgés augmente beaucoup plus rapidement que celle des moins de 50 ans. La situation mérite réflexion. Il y a tout lieu d’élaborer des plans et de prendre les mesures qui s’imposent. Avec le vieillissement de l’ensemble de la société, le Service correctionnel du Canada devrait se préparer pour faire face au « grisonnement » de sa population carcérale.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS ii

RÉSUMÉ iii

TABLE DES MATIÈRES vi

LISTE DES TABLEAUX viii

LA GESTION DES DÉLINQUANTS ÂGÉS OÙ EN SOMMES-NOUS? 1

Introduction 1

Problème de la délimitation de la population de référence 2
Définitions 3
Objet de l'étude 3
Profil des délinquants âgés 5

Méthodologie 8

PARTIE I : LES DÉLINQUANTS ÂGÉS EN MILIEU CARCÉRAL 10

Cadre d'analyse 10

Répartition régionale des délinquants âgés 15
Infractions principales des délinquants âgés 15
L'échantillon 18

Caractéristiques personnelles des délinquants âgés 19

Emploi 19
Relations conjugales et familiales 20
Fréquentations et relations sociales 21
Toxicomanie 22
Fonctionnement dans la collectivité 27
Vie personnelle et affective 28
Attitude générale 32

Gestion du risque **35**
Antécédents criminels : tribunal de la jeunesse 35
Antécédents criminels : tribunaux pour adultes 37

Gravité des infractions commises **40**

Drogues illicites 40
Nature des infractions antérieures 41
Durée de la peine 43
Les victimes 44
Degré de force exercé sur les victimes 46
Dommage fait aux victimes 48

Antécédents de délinquance sexuelle **49**

Risque de suicide **54**

PARTIE 2 : LES DÉLINQUANTS ÂGÉS DANS LA COLLECTIVITÉ – **56**

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU RISQUE ET DES BESOINS DANS LA COLLECTIVITÉ **56**

Les délinquants âgés : le risque et les besoins **56**

Besoins relevés chez les délinquants 58
Niveau de risque et de besoins 59

PARTIE 3 : LES BESOINS DES DÉLINQUANTS ÂGÉS EN MILIEU CARCÉRAL .. **61**

Soins de santé 61
Adaptation à la vie carcérale 65
Programmes pour délinquants âgés 69
Le milieu carcéral et les délinquants âgés 73
Les rapports des délinquants âgés avec les autres détenus 79
Les relations familiales 80
Les délinquants âgés et la mise en liberté sous condition 82

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS **86**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1A : Répartition des délinquants âgés en trois catégories selon leurs antécédents carcéraux 6

Tableau 2 : Répartition de la population carcérale âgée par région, mai 1996 11

Tableau 3 : Établissements comptant le plus grand nombre de délinquants de 65 ans ou plus dans chaque région, et plage de ce groupe d'âge, mai 1996 12

Tableau 4 : Composition de la population carcérale, 1993 et 1996 12

Tableau 5 : Comparaison de la population carcérale de moins de 50 ans et de celle de 50 ans ou plus, mai et juillet 1996 13

Tableau 6 : Comparaison de la répartition et de l'évolution de la population carcérale âgée, par région, mai et juillet 1996 14

Tableau 7 : Répartition des délinquants âgés par groupe d'âge et par région 15

Tableau 8 : Répartition de la population carcérale âgée par région, juillet 1996 15

Tableau 9 : Répartition des délinquants âgés selon l'infraction principale commise et par région 16

Tableau 10 : Répartition des délinquants âgés par groupe d'âge et par type d'infraction commise 17

Tableau 11 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'emploi : niveau de scolarité 19

Tableau 12 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'emploi : compétence et antécédents professionnels 20

Tableau 13 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des relations conjugales et familiales 21

Tableau 14 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des fréquentations et des relations sociales 22

Tableau 15 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : abus de l'alcool 23

Tableau 16 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : conséquences de l'abus d'alcool 24

Tableau 17 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : habitudes d'abus de drogue 25

Tableau 18 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : conséquences de l'abus de drogue 26

Tableau 19 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : traitement de l'abus de drogue 26

Tableau 20 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du fonctionnement dans la collectivité : logement et situation financière 27

Tableau 21 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du fonctionnement dans la collectivité : communications et interventions 28

Tableau 22 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la vie personnelle et affective : perception de soi et facultés cognitives 30

Tableau 23 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la vie personnelle et affective : comportement et sexualité 31

Tableau 24 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la vie personnelle et affective : interventions 32

Tableau 25 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'attitude générale : justice ...33

Tableau 26 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'attitude générale : société...34

Tableau 27 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'attitude générale : autrui et propriété 35

Tableau 28 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des antécédents criminels : condamnations antérieures – tribunal de la jeunesse 36

Tableau 29 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des antécédents criminels : peines et autres décisions – tribunal de la jeunesse 37

Tableau 30 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des antécédents criminels : condamnations antérieures – tribunaux pour adultes....38

Tableau 31: Répartition par groupe d'âge et par indicateur des antécédents criminels : peines pour infractions antérieures – tribunaux pour adultes 39

Tableau 32 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des infractions à l'origine de la peine actuelle : condamnations 40

Tableau 33 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : drogues illicites....41

Tableau 34 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : nature des infractions antérieures 42

Tableau 35 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : nature des infractions à l'origine de la peine actuelle....43

Tableau 36 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : durée de la peine – infractions antérieures et infractions à l'origine de la peine actuelle....44

Tableau 37 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : les victimes des infractions antérieures 45

Tableau 38 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : les victimes des infractions à l'origine de la peine actuelle.....46

Tableau 39 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : degré de force exercé sur les victimes des infractions antérieures et des infractions à l'origine de la peine actuelle.....47

Tableau 40 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : dommage fait aux victimes.....49

Tableau 41 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : classement comme délinquant sexuel.....50

Tableau 42 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : type d'infractions sexuelles 51

Tableau 43 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : nombre de victimes.....52

Tableau 44 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : sexe et âge des victimes de l'infraction à l'origine de la peine actuelle 53

Tableau 45 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : évaluation et traitement.....53

Tableau 46 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du risque de suicide.....55

Tableau 47 : Répartition par groupe d'âge et par divers indicateurs 57

Tableau 48 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du risque et des besoins dans la collectivité : besoins relevés 59

Tableau 49 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du risque et des besoins dans la collectivité : niveau de risque et de besoins.....60

LA GESTION DES DÉLINQUANTS ÂGÉS
OÙ EN SOMMES-NOUS?

Introduction

L'un des faits nouveaux les plus marquants de l'évolution des services correctionnels au cours des dernières décennies est l'attention accrue qui est accordée à la question des délinquants âgés et de leur gestion. Ce phénomène se manifeste surtout aux États-Unis où la tendance s'est accélérée depuis une vingtaine d'années (Ham, 1976, 1980; Aday, 1977, 1994; Shichor et Kobrin, 1978; Krajick, 1979; Reed et Glamser, 1979; Wiegand et Burger, 1979; Dickinson et Wheeler, 1980; Markham, 1981; Teller et Howell, 1981; Brickfield, 1982; Morton et Anderson, 1982; Sunderland, 1982; Curran, 1984; Goetting, 1983, 1984; McCarthy, 1983; Newman *et al.*, 1984; Shichor, 1984; Chaiklin et Fultz, 1985; Kelsey, 1986; Leeke, 1986; Hall, 1992; etc.). À ces études savantes s'est ajoutée la couverture médiatique qui a pris plus d'ampleur (Daugherty, 1982; Long, 1982). Tout cela a abouti à la tenue, aux États-Unis, en 1982, d'une conférence nationale sur les délinquants âgés, qui a maintenant lieu à tous les ans. Étant donné l'intérêt et les préoccupations que suscitent les délinquants âgés, il semble que la criminalité du troisième âge et le traitement réservé à ce groupe soient en train de devenir un riche filon d'études empiriques aux États-Unis. Constituée en 1985, la Society for Interdisciplinary Research on Elderly Offenders appuie et encourage les études sur les délinquants âgés et leur incarcération (Forsyth et Shover, 1986).

Au Canada, les délinquants âgés suscitent de plus en plus d'intérêt depuis quelques années en raison de la croissance rapide de leur nombre, que confirment les données provenant des établissements Mountain, Westmorland et de Warkworth. La présente étude est la première d'une série que le Service correctionnel mène sur les délinquants âgés du Canada et leurs crimes. Plusieurs éléments de la criminalité du troisième âge méritent d'être étudiés, entre autres : les causes des crimes commis par les délinquants âgés; les tendances de la criminalité chez les délinquants âgés; le traitement qui leur est réservé au sein du système de justice pénale – de leur arrestation jusqu'à l'aide postpénale qui leur est offerte, en passant par leur

incarcération même et leur mise en liberté (Pollack, 1941; Malinchak, 1980; Cullen *et al.*, 1985; Lipman *et al.*, 1985). Il existe très peu de renseignements sur les délinquants âgés au Canada.

Problème de la délimitation de la population de référence

Le chercheur qui se penche sur un sujet comme celui des délinquants âgés se heurte inévitablement au problème de la délimitation de la population de référence. Comme le fait voir la littérature sur le sujet, les chercheurs, les biologistes et les épidémiologistes ne s'entendent pas sur l'âge auquel un individu devrait être classé comme « âgé » ou même « vieillissant » (Newman *et al.*, 1984; Forsyth et Gramling, 1988). On pourrait soutenir que l'âge auquel une personne devrait être considérée comme « âgée » constitue une classification subjective. D'après Wolfgang (1964), il n'est pas facile de définir l'âge chronologique auquel un individu devient « âgé ». Lorsqu'on dépouille les écrits sur le sujet, on est frappé par l'énorme diversité des âges auxquels les gens sont qualifiés de « âgés », allant de 25 ans (Straus et Sherwin, 1975), 40 ans (Silfen, 1977) et 45 ans (Ham, 1976) jusqu'à 82 ans (Aday et Webster, 1979; Krajick, 1979). Dans le monde du travail, les travailleurs de plus de 45 ans sont considérés comme âgés, alors que dans certains sports, un joueur dans la trentaine est jugé vieux (Cottrell, 1974). Il semble que la délimitation de la population âgée soit fonction des données cernées par le chercheur.

Bien que le système de justice pénale classe souvent les personnes de 55 ans et plus comme âgées, nombre de chercheurs établissent la ligne de démarcation à un âge plus avancé s'ils disposent de données suffisantes sur ce groupe d'âge plus vieux (Newman *et al.*, 1984). Certains auteurs classent parmi les « personnes âgées » les 50 ans et plus, alors que d'autres y rangent les 55 ans et plus; pour d'autres encore, la « vieillesse » commence à 60 ans, alors que pour d'autres, elle commence à 65 ans ou à un âge plus avancé (Toch, 1977; Aday, 1984; Rubenstein, 1984; McCarthy et Langworthy, 1988). Ces incohérences de la délimitation de la population de référence sèment la confusion, interdisent la mise en comparaison des

résultats des recherches et rendent difficile toute généralisation sur la criminalité chez les personnes âgées (Forsyth et Gramling, 1988).

Définitions

L'auteur utilise les termes suivants dans la présente étude :

Âge : l'âge chronologique correspond normalement au nombre d'années qui se sont effectivement écoulées depuis la naissance de la personne en question.

Délinquants plus jeunes : les délinquants de moins de 50 ans.

Délinquants âgés : les délinquants de 50 à 64 ans. Cette catégorie englobe les groupes d'âge de 50 à 54 ans, de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans.

Délinquants plus âgés : les délinquants de 65 ans ou plus.

Délinquants âgés : terme collectif utilisé pour désigner à la fois les **délinquants de 50 à 64 ans** et les **délinquants de 65 ans ou plus**. Le qualificatif « âgé » décrit en général les divers changements physiologiques, sociaux et biologiques qui accompagnent le vieillissement et rendent la personne moins apte à se livrer à des activités exigeant une grande force physique.

Délinquants d'âge avancé : les délinquants de 70 ans ou plus.

Objet de l'étude

Les délinquants âgés ne constituent aujourd'hui qu'une petite proportion de la population carcérale. L'idée de les traiter comme un groupe spécial au sein de la population carcérale se répand peu à peu (Fry, 1988; McShane et Williams, 1990). La présence d'un nombre croissant de délinquants âgés dans certains de nos établissements fédéraux posera probablement des problèmes très particuliers à la direction des services correctionnels. Leurs besoins diffèrent beaucoup de ceux du délinquant moyen. Selon Statistique Canada, en janvier 1996, 19,7 % de la population canadienne avaient 55 ans ou plus. Le vieillissement de la population

entraînera inévitablement un accroissement du nombre de détenus âgés sous responsabilité fédérale, même si les tendances actuelles de la criminalité et de la détermination des peines ne changent pas. Pour comprendre cette réalité, il suffit d'examiner la population de délinquants âgés incarcérés dans les établissements fédéraux au cours de deux périodes de référence quelconques.

La présente étude trace le profil complet des délinquants âgés sous responsabilité fédérale. Nous espérons qu'il aidera à faire comprendre les préoccupations et les besoins de ce groupe de délinquants. L'étude porte notamment sur la présence – ou le manque – de politiques, d'installations et de programmes spéciaux qui sont conçus, ou pourraient être conçus, pour répondre aux besoins de cet élément de la population carcérale. Nous espérons que les résultats de cette première étude aideront à attirer l'attention sur cette « minorité oubliée » (Ham, 1976) « à la dérive dans un océan de désespoir silencieux » (Morton et Anderson, 1982) et à susciter un débat sur leur situation parmi les artisans des politiques. De plus, le Service correctionnel du Canada (SCC) peut se fonder sur les renseignements recueillis dans le cadre de la présente étude pour prendre des mesures proactives dans la gestion des délinquants âgés. En règle générale, les détenus âgés ne créent pas de remous; ils ne cherchent pas à se faire remarquer et s'adaptent assez bien à la vie en milieu carcéral. Par conséquent, il y a de fortes chances que les administrateurs des établissements correctionnels ne leur prêtent aucune attention.

Les délinquants âgés se distinguent fondamentalement et socialement des plus jeunes; ils constituent un élément distinct de la population carcérale et éprouvent des besoins et des problèmes particuliers nécessitant une attention et des interventions spéciales. Si l'existence de leurs besoins et de leurs problèmes est généralement reconnue aujourd'hui, les experts ne s'entendent pas sur les meilleurs moyens à prendre pour y répondre. Pour y trouver des solutions efficaces, il faut comprendre le profil des délinquants âgés. Leurs besoins et les risques qu'ils posent sont au coeur de la présente étude.

Profil des délinquants âgés

Les délinquants âgés présentent certaines caractéristiques qui les distinguent du reste de la population carcérale adulte (LaWall, 1982). Ils se différencient par leurs antécédents. La plupart d'entre eux n'en sont pas à leur première période d'emprisonnement, et la majorité de ceux-ci ont été emprisonnés antérieurement pour des infractions sexuelles et des crimes de violence contre des personnes. Les caractéristiques des délinquants âgés en juillet 1996 permettent de les classer en trois catégories selon leurs antécédents carcéraux.

La première catégorie est celle des délinquants qui, jeunes, ont été condamnés à une longue peine d'emprisonnement ou à l'emprisonnement à perpétuité et ont vieilli en prison. Notre population de référence, composée de 1 527 délinquants âgés (juillet 1996), compte 155 sujets (10,15 %) de cette catégorie. La majorité d'entre eux purgent leur première peine d'emprisonnement. Il est à noter que ces détenus ont généralement une conduite exemplaire. Les pronostics de réussite de la réinsertion sociale sont souvent meilleurs dans leur cas que dans celui des criminels de carrière; peu d'entre eux se considèrent comme des criminels, et la plupart acceptent leur emprisonnement (Kratcoski et Pownall, 1989).

La deuxième catégorie est celle des délinquants qui ont été incarcérés à plusieurs reprises, c'est-à-dire les criminels de carrière qui ont fait de leurs activités criminelles un mode de vie et ont fini par accepter l'emprisonnement comme un élément inéluctable de la vie. Ce sont habituellement les « vieux taulards », les multirécidivistes qui rentrent et sortent de prison comme par une porte à tambour tout au long de leur longue carrière criminelle. Ils se rangent généralement dans la catégorie à faible risque et peuvent s'adapter très bien à la vie carcérale à condition de conserver leur santé. Selon certaines études, la plupart des délinquants de ce groupe ont prémédité leurs crimes et se considèrent comme des criminels (Teller et Howell, 1981). Notre population de référence compte 261 sujets (17,09 %) de ce groupe. Contrairement aux délinquants âgés du premier groupe, ils se rapprochent des délinquants plus jeunes pour ce qui est de leur classement selon la nature des

crimes commis. Leurs antécédents criminels révèlent que la plupart d'entre eux ont été condamnés à l'emprisonnement pour des crimes contre les biens. On a constaté que bon nombre de ces délinquants estimaient ne tirer aucun bien de leur séjour en prison (Teller et Howell, 1981).

Enfin, la troisième catégorie est celle des délinquants âgés qui purgent leur première peine d'emprisonnement tard dans la vie. Ils ont généralement respecté la loi pendant presque toute leur vie, mais pour diverses raisons, ils ont eu des démêlés avec la justice tard dans leur vie (Aday, 1994). Ils risquent d'avoir plus de difficulté à s'adapter aux contraintes et aux pressions de la vie en milieu carcéral. Selon les données sur notre population de délinquants âgés, 1 111 sujets (72,75 %) ont été incarcérés tard dans leur vie.

Le tableau 1A indique le nombre et le pourcentage de délinquants âgés qui, en juillet 1996, se rangeaient dans chacune de ces trois catégories, selon leurs antécédents carcéraux.

Tableau 1A : Répartition des délinquants âgés en trois catégories selon leurs antécédents carcéraux

Antécédents carcéraux	Nombre	En % de la population carcérale âgée
Ont été incarcérés jeunes et ont vieilli en prison	155	10,2
Incarcérés sur révocation avec ou sans récidive	261	17,1
Incarcérés tard dans la vie	1 111	72,8
Total	1 527	100,0

Comme le fait voir le tableau 1A, les délinquants primaires – c'est-à-dire ceux qui étaient jeunes au moment de leur incarcération et ont vieilli en prison, et ceux qui ont été incarcérés tard dans la vie – forment le gros de la population carcérale âgée. Selon certaines estimations (Aday, 1976, 1994), plus de 50 % des délinquants âgés purgent leur première peine d'emprisonnement, ce que nos données confirment.

D’autres chercheurs ont constaté la présence de certains schèmes de criminalité propres au délinquant âgé primaire. Il peut s’agir d’un criminel en col blanc, condamné à l’emprisonnement pour fraude, détournement de fonds ou vol après de nombreuses années de succès dans le monde des affaires. Il peut s’agir d’un délinquant violent condamné à l’emprisonnement pour une infraction sexuelle. Il peut aussi s’agir d’un alcoolique incurable incarcéré pour homicide commis au volant d’un véhicule automobile. Enfin, il peut s’agir d’une personne condamnée pour trafic de stupéfiants, qui ne se drogue pas et n’a pas d’antécédents de consommation de drogues (Fry, 1988; Roth, 1992).

Après les infractions sexuelles viennent les homicides ou les crimes de violence. Selon nos données que les résultats d’autres études corroborent (Panton, 1974, Tardiff et Sweillam, 1979, Goetting, 1983), il existe une forte relation entre les délinquants âgés, en particulier les délinquants âgés primaires, et la condamnation à une peine antérieure pour homicide ou à la peine actuelle pour des crimes de violence, par exemple la décharge d’une arme à feu. La proportion de délinquants âgés condamnés à l’emprisonnement pour un crime passionnel de violence, tel que le meurtre de sa conjointe, ou de son conjoint, d’un voisin ou d’un membre de sa famille, dépasse le double de la proportion correspondante chez les délinquants plus jeunes.

Cette violence apparemment disproportionnée chez les délinquants âgés est attribuée à diverses causes. Sur le plan biologique, Rodstein pense que la violence chez ces délinquants est peut-être attribuable au syndrome cérébral chronique observé chez les personnes âgées. Il se peut que cette affection soit associée à un relâchement des inhibitions, lequel se traduit par l’agression, une humeur querelleuse, des attitudes rigides et un comportement sexuel illégal tel que l’exhibitionnisme (Rodstein, 1975). Pour expliquer ce phénomène, d’autres chercheurs signalent que la gamme des relations sociales se rétrécit avec le vieillissement et que par voie de conséquence, les relations interpersonnelles primaires deviennent plus intenses, ce qui augmente les occasions de conflit (Shichor et Kobrin, 1978; Teller et Howell, 1981).

Par comparaison à l'ensemble des personnes mises en état d'arrestation, une forte proportion des personnes âgées qui sont arrêtées sont accusées de crimes de violence et d'infractions sexuelles. Comme le font voir les données tirées de l'Évaluation initiale des délinquants, la majorité des délinquants âgés sont incarcérés pour des infractions sexuelles. D'autres chercheurs ont constaté qu'en règle générale, les délinquants primaires âgés ne se considèrent pas comme des criminels, mais sont plus susceptibles d'accepter l'emprisonnement comme la punition de leurs crimes (Aligood, 1988; McShane et Williams, 1990). On fait remarquer qu'avant leur emprisonnement, ces personnes respectaient la loi, se conformaient aux normes sociales et avaient selon toute apparence une conduite exemplaire (Feinberg, 1984). Dans l'ensemble, elles occupaient un rang social plus élevé, envisageaient la vie d'un regard positif et avaient un esprit religieux (Rubenstein, 1984).

Cela explique peut-être pourquoi la plupart des délinquants âgés risquent d'avoir de la difficulté à s'adapter au processus de déculturation qui marque la socialisation en milieu carcéral. Ils éprouvent des besoins qui les distinguent du reste de la population carcérale. Le présent rapport analyse ces besoins, par exemple : les soins de santé, l'adaptation à la vie carcérale, les programmes, l'aménagement du milieu carcéral, la vulnérabilité à la violence, les relations avec les autres détenus, les relations familiales, les chances de réadaptation et les soucis concernant la mise en liberté sous condition.

Méthodologie

La présente étude sur les délinquants âgés a été réalisée à l'aide de la méthodologie suivante :

- l'analyse des délinquants âgés de 50 ans ou plus, incarcérés dans les établissements fédéraux en mai 1996;

- la mise en comparaison de la population carcérale âgée de 50 ans ou plus en 1993 et en mai 1996, puis de la même population en mai 1996 par opposition à juillet 1996;
- la mise en comparaison de la population carcérale âgée de 50 ans ou plus en 1993 et en 1996, puis de la même population en mai 1996 par opposition à juillet 1996;
- l’analyse de données tirées de l’Évaluation initiale des délinquants (EID), établissant une comparaison entre les délinquants de 50 ans ou plus et ceux de moins de 50 ans sur divers plans;
- l’analyse de données tirées de l’Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité (EERBC) établissant une comparaison entre le niveau de risque et de besoins que présentent les délinquants âgés et les plus jeunes en liberté sous condition dans la collectivité. Les données provenant de l’EID et de l’EERBC sont extraites du Système de gestion des détenus (SGD);
- la recension de la littérature sur le sujet.

PARTIE I : LES DÉLINQUANTS ÂGÉS EN MILIEU CARCÉRAL

Cadre d'analyse

En mai 1996, il y avait 1 379 délinquants âgés de 50 à 90 ans dans les établissements correctionnels fédéraux, dont huit femmes. La région de l'Ontario comptait le plus grand nombre de détenus âgés (405), suivie de la région du Québec (303), de celle des Prairies (281) puis de celle du Pacifique (230). Seule la région de l'Atlantique comptait moins de 200 détenus de ce groupe d'âge.

Comme le fait voir le tableau 1B, les 50 à 54 ans sont les plus nombreux, soit 632 sujets, et représentent plus de 45 % de la population carcérale âgée. Trois cent soixante-dix-sept détenus (27,3 %) ont entre 55 et 59 ans, 200 (14,5 %) entre 60 et 64 ans, 104 (7,5 %) entre 65 et 69 ans, alors que 66 (4,8 %) ont 70 ans ou plus.

Tableau 1B : Répartition des délinquants âgés par groupe d'âge et par région

Région	50-54		55-59		60-64		65-69		70+		Total	
	N^{bre}	%	N^{bre}	%	N^{bre}	%	N^{bre}	%	N^{bre}	%	N^{bre}	%
Atlantique	63	4,6	40	2,9	30	2,2	13	0,9	14	1,0	160	11,6
Québec	160	11,6	84	6,1	35	2,5	14	1,0	10	0,7	303	21,9
Ontario	184	13,3	110	7,9	60	4,4	31	2,2	20	1,5	405	29,4
Prairies	125	9,1	78	5,7	48	3,5	20	1,5	10	0,7	281	20,4
Pacifique	100	7,3	65	4,7	27	1,9	26	1,9	12	0,9	230	16,7
Total	**632**	**45,9**	**377**	**27,3**	**200**	**14,5**	**104**	**7,5**	**66**	**4,8**	**1 379**	**100,0**

Le tableau 2 répartit les deux grands segments de la population carcérale âgée, c'est-à-dire les 50 à 64 ans et les 65 ans ou plus, par région au mois de mai 1996. Il montre que 170 délinquants de 65 ans ou plus sont incarcérés dans des établissements fédéraux, soit 51 dans la région de l'Ontario, 38 dans la région du Pacifique, 30 dans la région des Prairies, 27 dans la région de l'Atlantique et 24 dans celle du Québec.

Tableau 2 : Répartition de la population carcérale âgée par région, mai 1996

Région	Délinquants de 50 à 64 ans		Délinquants de 65 ans ou plus		Total	
	N^{bre}	%	N^{bre}	%	N^{bre}	%
Atlantique	133	9,6	27	2,0	160	11,6
Québec	279	20,2	24	1,7	303	21,9
Ontario	354	25,7	51	3,7	405	29,4
Prairies	251	18,2	30	2,2	281	20,4
Pacifique	192	13,9	38	2,8	230	16,7
Total	**1 209**	**87,6**	**170**	**12,4**	**1 379**	**100,0**

L'âge des délinquants âgés varie beaucoup d'un établissement à l'autre et d'une région à l'autre. Certains établissements comptent plus de délinquants âgés que d'autres. Le tableau 3 indique l'établissement qui compte le plus grand nombre de délinquants de 65 ans ou plus dans chaque région, ainsi que la plage de ce groupe d'âge. C'est la région du Pacifique qui compte la plus forte concentration de délinquants de ce groupe d'âge (20) dans un établissement; le détenu le plus âgé de la région est un homme de 81 ans, incarcéré à l'établissement Mountain pour une infraction sexuelle. La région de l'Atlantique se classe deuxième sur ce plan (16 délinquants de 65 ans ou plus dans un établissement); un homme de 84 ans est incarcéré à l'établissement Westmorland pour une infraction sexuelle. La région de l'Ontario suit avec 14 délinquants de ce groupe d'âge dans un établissement; un homme de 90 ans est incarcéré à l'établissement de Beaver Creek pour homicide.

Tableau 3 : Établissements comptant le plus grand nombre de délinquants de 65 ans ou plus dans chaque région, et plage de ce groupe d'âge, mai 1996

Région	Établissement comptant le plus grand nombre de délinquants de 65 ans ou plus	Nombre de délinquants de 65 ans ou plus	Plage de ce groupe d'âge dans la région
Atlantique	Westmorland	16	65-84 ans
Québec	Cowansville	5	65-75 ans (CFF)
Ontario	Warkworth	14	65-90 ans (Beaver Creek)
Prairies	Bowden	10	65-78 ans (Rockwood)
Pacifique	Mountain	20	65-81ans

Tendance actuelle : croissance rapide

Le tableau 4 compare la composition de la population carcérale âgée en 1993 à sa composition en mai 1996. Les chiffres de mai 1996 sont indiqués entre parenthèses.

Tableau 4 : Composition de la population carcérale, 1993 et 1996

Groupe d'âge (ans)	Nombre	En % de la population	En % des 50 ans ou plus
Moins de 50	12 021 (13 448)	91,6 (90,7)	s.o (s.o.)
50 - 54	524 (632)	4,0 (4,3)	47,5 (45,8)
55 - 59	264 (377)	2,0 (2,5)	23,9 (27,3)
60 - 64	200 (200)	1,5 (1,3)	18,1 (14,5)
65 ou plus	116 (170)	0,9 (1,1)	10,5 (12,3)
Total	1 104 (1 379)	8,4 (9,3)	100 (100)

Comme le fait voir le tableau précédent, la population carcérale âgée a augmenté de 10 % en trois ans (soit de 275) et présente un taux de croissance exponentielle dans la seule année de 1996. Pour mettre en évidence la croissance rapide de ce segment de la population carcérale sous responsabilité fédérale, il suffit d'examiner son évolution sur une courte période de temps, entre mai et juillet 1996 en l'occurence. Pour faire ressortir l'ampleur de l'accroissement de la population carcérale âgée, une comparaison est établie avec les variations de la population carcérale plus jeune.

Le tableau 5 montre qu'en mai 1996, il y avait 13 448 délinquants de moins de 50 ans sous responsabilité fédérale, par opposition à 13 575 en juillet de la même année, soit une augmentation de 127 personnes (0,9 %); par contre, le nombre de délinquants de 50 ans ou plus est passé de 1 379 en mai à 1 529 en juillet, soit une augmentation de 150 personnes (10,9 %). Au cours de la même période, l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale a augmenté de seulement 1,9 % à l'échelle nationale.

Tableau 5 : Comparaison de la population carcérale de moins de 50 ans et de celle de 50 ans ou plus, mai et juillet 1996

Groupe d'âge	Mai	Juillet	Variation en nombre	Variation en %
Moins de 50 ans	13 448	13 575	127	0,9
50 ans ou plus	1 379	1 529	150	10,9
Total	**14 827**	**15 104**	**277**	**1,9**

Comme le fait voir le tableau 5, le taux de croissance de la population carcérale âgée au cours de la période de référence dépasse le décuple de celui des délinquants de moins de 50 ans. Les données montrent clairement que le nombre de délinquants âgés incarcérés dans les établissements fédéraux augmente beaucoup plus rapidement que le nombre de détenus plus jeunes.

Alors que le tableau 5 indique la présence, en juillet 1996, de 1 529 délinquants âgés dans l'ensemble des établissements correctionnels fédéraux, le tableau 6 répartit ce chiffre par région. C'est la région de l'Ontario qui a connu la plus forte croissance de ce segment de la population carcérale (46 détenus), suivie de la région du Québec (43), puis de celle des Prairies (41). Seule la région du Pacifique a vu sa population carcérale âgée augmenter de moins de 10 personnes (soit de 8 détenus) pendant la courte période de référence. Avec le vieillissement de la population dans la collectivité, on peut s'attendre à ce que le nombre de délinquants âgés continue d'augmenter au fil des ans.

Tableau 6 : Comparaison de la répartition et de l'évolution de la population carcérale âgée, par région, mai et juillet 1996

Région	Mai	Juillet	Variation en nombre	Variation en %
Atlantique	160	172	12	0,9
Québec	303	346	43	3,1
Ontario	405	451	46	3,3
Prairies	281	322	41	3,0
Pacifique	230	238	8	0,6
Total	**1 379**	**1 529**	**150**	**10,9**

Au tableau 7, la population de délinquants âgés de juillet 1996 est ventilée par groupe d'âge et par région. C'est encore la région de l'Ontario qui compte le plus grand nombre de délinquants âgés (451), alors que la région du Québec possède le plus grand nombre de délinquants de moins de 50 ans (3 665).

Tableau 7 : Répartition des délinquants âgés par groupe d'âge et par région

Groupe	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
Incarcérés	1 393	3 753	3 743	3 396	1 922	14 207
Au registre	1 474	4 011	3 995	3 565	2 059	15 104
Moins de 50 ans	1 302	3 665	3 544	3 243	1 821	13 575
50-54 ans	66	178	208	142	90	684
55-59 ans	50	97	118	82	68	415
60-69 ans	42	59	101	86	63	351
70+	14	12	24	12	17	79
50 ou plus	172	346	451	322	238	1 529

Répartition régionale des délinquants âgés

La proportion de délinquants âgés par rapport à l'ensemble de la population carcérale de chacune des régions en juillet 1996 est indiquée au tableau 8. La région du Pacifique compte la plus forte proportion de délinquants âgés par rapport à sa population carcérale (13,1 %), suivie des régions de l'Ontario (12,3 %), de l'Atlantique (11,8 %) et des Prairies (10,0 %). La région du Québec, qui compte le plus grand nombre de délinquants de moins de 50 ans, affiche par ailleurs la plus faible proportion de détenus âgés (8,9 %).

Tableau 8 : Répartition de la population carcérale âgée par région, juillet 1996

Région	Population totale	Population de 50+	En % de la pop. régionale	En % de la pop. nationale
Atlantique	1 405	166	11,8	1,2
Québec	3 704	331	8,9	2,4
Ontario	3 690	454	12,3	3,2
Prairies	3 296	329	10,0	2,3
Pacifique	1 881	247	13,1	1,8
Total	**13 976**	**1 527**	**56,1**	**10,9**

Infractions principales des délinquants âgés

La population carcérale âgée est étudiée par rapport à la nature des principales infractions commises – homicide, vol qualifié, infractions sexuelles et infractions liées à la drogue. Le tableau 9 montre que la plus forte proportion de délinquants âgés sont incarcérés pour une infraction sexuelle ou une infraction à caractère sexuel. Toutefois, les données ne précisent pas la nature de l'infraction sexuelle commise; il pourrait s'agir d'un viol, de pédophilie ou d'inceste.

Tableau 9 : Répartition des délinquants âgés selon l'infraction principale commise et par région

Région	Homicide		Vol qualifié		Infraction sexuelle		Drogue		Autres		Total	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Atlantique	26	1,7	24	1,6	86	5,6	9	0,6	30	1,9	175	11,3
Québec	84	5,4	68	4,4	86	5,6	63	4,1	59	3,8	360	23,3
Ontario	130	8,4	48	3,1	178	11,5	30	1,9	55	3,6	441	28,6
Prairies	68	4,4	29	1,9	140	9,1	23	1,5	44	2,9	304	19,8
Pacifique	67	4,3	32	2,1	97	6,3	26	1,7	40	2,6	262	17,0
Total	**375**	**24,3**	**201**	**13,0**	**587**	**38,1**	**151**	**9,8**	**228**	**14,8**	**1542**	**100,0**

Comme le fait voir le tableau 9, la région de l'Ontario compte le plus grand nombre de délinquants âgés incarcérés pour homicide (130) et plus du double du nombre de délinquants âgés incarcérés pour une infraction sexuelle dans la région du Québec (178 par opposition à 86). La région des Prairies se classe deuxième pour ce qui est du nombre de délinquants âgés ayant commis une infraction sexuelle, suivie de la région du Pacifique. Les régions de l'Atlantique et du Québec comptent toutes les deux le plus petit nombre de délinquants âgés incarcérés pour une infraction sexuelle, soit 86 chacune. Par ailleurs, la région du Québec se range première pour ce qui est du nombre de délinquants âgés incarcérés pour vol qualifié (68) ou pour une infraction liée à la drogue (63). Les crimes liés à la drogue sont le type de crimes

le moins courant chez les délinquants âgés, tout particulièrement dans la région de l'Atlantique (9 détenus).

Le tableau 10 indique le groupe d'âge dans lequel la grande criminalité est le plus répandue chez les délinquants âgés. Il révèle que les 50 à 54 ans l'emportent de loin. Au total, ils ont commis près de deux fois plus de crimes que les 55 à 59 ans et trois fois plus que les 60 à 64 ans. Le tableau souligne l'opinion générale voulant que l'activité criminelle diminue avec l'âge (Vedder et Keller, 1968).

Tableau 10 : Répartition des délinquants âgés par groupe d'âge et par type d'infraction commise

Infraction	50-54	55-59	60-64	65-69	70+	Total
Homicide	185	106	54	15	15	375
Vol qualifié	123	49	21	7	1	201
Infraction sexuelle	216	159	109	60	43	587
Drogue	88	41	10	12	0	151
Autres	119	64	20	17	8	228
Total	**731**	**419**	**214**	**111**	**67**	**1 542**

Comme le fait voir le tableau ci-dessus, les infractions sexuelles prédominent dans tous les groupes d'âge de la population carcérale âgée, y compris chez les 70 ans ou plus. Plus du tiers (38,1 %) des délinquants âgés sont incarcérés pour une infraction sexuelle, qu'il s'agisse de la principale infraction à l'origine de leur peine actuelle ou pas. La principale infraction à l'origine de l'incarcération est l'infraction pour laquelle le délinquant est condamné à sa plus longue peine devant être purgée dans un établissement fédéral. Les différences fondamentales entre les délinquants âgés et leurs cadets ne se limitent pas à la nature des infractions commises, la proportion de délinquants âgés incarcérés pour une infraction sexuelle ou pour homicide étant le double de la proportion correspondante chez les moins de 50 ans qui, par ailleurs, dominent toujours dans la catégorie du vol qualifié. Elles sont manifestes au chapitre

des besoins aussi. Le meilleur moyen de les mettre en évidence est de comparer un échantillon de délinquants âgés à un échantillon de délinquants plus jeunes, prélevés tous les deux de la base de données sur l'Évaluation initiale des délinquants, et de faire porter cette comparaison sur plusieurs catégories de besoins ou facteurs.

L'échantillon

L'échantillon sur lequel repose la présente étude est prélevé en partie de la base de données sur l'Évaluation initiale des délinquants, qui contient des données sur 3 629 détenus, dont 50 femmes. Cette population carcérale se compose de 1 290 délinquants de moins de 30 ans, de 1 722 délinquants de 30 à 49 ans, de 272 délinquants de 50 à 64 ans, et de 44 délinquants de 65 ans ou plus.

Il est à noter que la taille de l'échantillon sur lequel reposent les analyses varie. De plus, certaines variations de la taille de l'échantillon peuvent être attribuables à des données manquantes. Il se peut donc que l'échantillon soit biaisé lorsque ces lacunes réduisent la taille de l'échantillon de manière significative. Le lecteur devrait en tenir compte. Les différences entre les délinquants âgés et les délinquants plus jeunes sont significatives au niveau 0,05[*] . Toutes les comparaisons reposent sur des différences significatives entre les délinquants âgés et leurs cadets*.

[*] Nota : p<0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001; ns = non significative; RSS = relations statistiques significatives

Caractéristiques personnelles des délinquants âgés

Emploi

Des comparaisons sont établies entre les délinquants âgés et les plus jeunes, portant sur diverses variables qui servent d'indicateurs clés de l'obtention et de la conservation d'un emploi, par exemple le niveau de scolarité et la compétence professionnelle. Aucune différence significative n'a été relevée entre les délinquants âgés et leurs cadets quant à leur niveau de scolarité. Un nombre à peu égal de détenus de chaque groupe d'âge n'ont pas terminé leurs études primaires ou leurs études secondaires. Le tableau 11 répartit l'échantillon de délinquants en pourcentage par groupe d'âge et par indicateur du domaine de l'emploi correspondant au niveau de scolarité.

Tableau 11 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'emploi : niveau de scolarité

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
<la 8e année	21,2	22,1	20,4	28,9	ns
<la 10e année	53,2	53,2	51,1	40,0	ns
Pas de diplôme d'études secondaires	79,1	77,1	78,6	80,0	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Au chapitre de la compétence professionnelle, la comparaison entre les divers groupes d'âge porte sur plusieurs variables ou caractéristiques telles que les difficultés et troubles d'apprentissage, les problèmes de concentration, la difficulté à comprendre, le manque de compétences professionnelles, l'instabilité dans l'emploi, le manque d'assiduité et la participation à des programmes de formation professionnelle. Tout comme dans l'analyse des indicateurs du niveau de scolarité, nous n'avons relevé aucune différence significative entre les délinquants âgés et les

plus jeunes. Le tableau 12 montre la proportion des délinquants de chaque groupe d'âge qui manifestent les besoins correspondant aux indicateurs de la compétence et des antécédents professionnels.

Tableau 12 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'emploi : compétence et antécédents professionnels

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
A des difficultés d'apprentissage	31,4	31,6	28,4	28,9	ns
A des troubles d'apprentissage	16,6	16,5	15,9	13,6	ns
A des problèmes de concentration	38,0	30,1	25,9	20,0	ns
A de la difficulté à comprendre	11,8	12,3	11,0	17,8	ns
Pas de métier/compétences professionnelles	58,5	58,3	53,1	60,0	ns
A de la difficulté à satisfaire aux exigences	9,2	12,2	11,1	13,3	ns
Instabilité dans l'emploi	65,3	68,8	63,8	66,7	ns
Manque d'assiduité	10,4	12,5	10,6	14,3	ns
A participé à un programme de formation prof. au complet	11,8	12,8	11,1	2,2	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Relations conjugales et familiales

Le tableau 13 présente les comparaisons établies entre les délinquants âgés et leurs cadets, portant sur les indicateurs des relations conjugales et familiales. Les deux catégories de délinquants ne diffèrent pas de manière significative à l'égard de la plupart des variables de ce domaine. Une différence significative est toutefois à signaler sur trois plans : violence conjugale durant l'enfance, relations négatives avec les frères et soeurs durant l'enfance, et insatisfaction sexuelle. D'après nos données, les délinquants âgés sont plus susceptibles que leurs cadets d'avoir été témoins

d'actes de violence conjugale et de ne pas avoir eu de bons rapports avec leurs frères et soeurs pendant leur enfance. Ils sont en outre plus susceptibles d'éprouver des frustrations sexuelles dans leurs rapports conjugaux.

Tableau 13 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des relations conjugales et familiales

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Relation dysfonctionnelle entre les parents durant l'enfance	44,4	48,2	44,9	45,5	ns
Violence conjugale durant l'enfance	25,0	30,2	27,6	33,3	*
Relations négatives avec les frères et soeurs durant l'enfance	10,7	12,7	11,3	22,7	*
Autres relations négatives avec la parenté durant l'enfance	10,2	11,2	9,1	13,6	ns
Des problèmes financiers nuisent à la relation	26,8	30,5	25,8	28,9	ns
Insatisfaction sexuelle	9,8	9,7	9,4	22,7	*
Incapable de bien surveiller des enfants	11,3	10,3	12,4	16,7	ns
La famille n'arrive pas à s'accorder	24,6	25,4	23,3	29,6	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Fréquentations et relations sociales

Nous avons comparé les délinquants âgés avec leurs codétenus plus jeunes par rapport à divers indicateurs des fréquentations et des relations sociales : la présence d'un réseau d'amis; la fréquentation de toxicomanes; la fréquentation de criminels; l'affiliation à un gang; le fait d'habiter un quartier criminogène; l'absence totale de liens avec des groupes communautaires; un comportement de prédateur dans ses relations interpersonnelles; et le fait d'avoir été exploité dans ses relations sociales. Nos données ne révèlent aucune différence significative entre eux sur ces plans. Le

tableau 14 répartit la population de référence par groupe d'âge et par indicateur des fréquentations et des relations sociales.

Tableau 14 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des fréquentations et des relations sociales

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Isolé socialement	22,2	23,8	22,8	22,2	ns
Se tient avec des toxicomanes	66,4	68,3	62,9	72,7	ns
Fréquente de nombreux délinquants	59,4	59,6	56,2	46,7	ns
A en majorité des amis délinquants	39,4	42,7	38,0	27,9	ns
A été affilié à un gang	10,8	9,8	11,3	6,8	ns
Habite un quartier criminogène	24,5	27,2	27,1	23,3	ns
Aucun lien avec des groupes communautaires	57,9	58,2	53,9	53,3	ns
Comportement prédateur dans ses relations sociales	18,9	20,0	19,7	27,3	ns
A souvent été exploité dans ses relations sociales	18,7	19,8	21,1	27,3	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Toxicomanie

Les données sur les délinquants âgés et les moins de 50 ans permettent d'étudier les différences entre eux au chapitre de la toxicomanie, c'est-à-dire de l'abus de l'alcool et de la drogue. Des différences très nettes se dégagent de leurs habitudes de consommation abusive d'alcool. Les délinquants âgés sont beaucoup plus susceptibles d'avoir commencé à boire très jeunes, d'avoir consommé de l'alcool et de la drogue en même temps, et de boire excessivement lors d'activités sociales. Ils sont aussi beaucoup plus susceptibles d'avoir des antécédents d'abus épisodiques et d'abuser de l'alcool pendant leurs loisirs. Ils sont plus susceptibles de considérer

l'alcool comme un moyen de détente que ne le sont les délinquants plus jeunes. (Voir le tableau 15.)

Tableau 15 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : abus de l'alcool

Indicateur	<30	30-49	50-64	65+	RSS
A commencé à boire très jeune	42,9	47,6	44,8	55,6	*
Boit régulièrement	39,2	43,2	37,4	53,3	*
Antécédents d'abus épisodiques	42,3	47,6	41,6	55,6	**
A consommé de l'alcool et des drogues ensemble	40,8	46,0	40,7	44,4	*
Problème de consommation d'alcool	58,4	61,8	59,2	68,9	ns
Consommation abusive durant les loisirs	41,7	47,6	41,4	55,6	*
Consommation abusive lors d'activités sociales	45,6	50,3	48,5	55,6	*
Boit pour se libérer du stress	36,1	40,2	33,1	57,8	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Plusieurs différences significatives entre les groupes d'âge se dégagent de nos données quant aux conséquences de l'abus de l'alcool. Les délinquants âgés sont beaucoup plus susceptibles d'en souffrir les conséquences dans leur emploi et leurs relations sociales que ne le sont leurs cadets. Le tableau 16 montre qu'ils sont en outre plus susceptibles d'enfreindre la loi par suite de leur consommation excessive d'alcool. Aucune différence significative n'a été relevée entre les deux groupes pour ce qui est des effets de l'abus d'alcool sur leurs relations conjugales ou familiales et de ses effets sur leur santé.

Tableau 16 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : conséquences de l'abus d'alcool

Indicateurs	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Boire nuit à l'emploi	23,0	28,1	24,9	33,3	**
Boire nuit aux relations conjugales ou familiales	35,0	38,7	36,9	48,9	ns
Boire nuit aux relations sociales	26,4	31,3	29,5	44,4	***
Boire a conduit à des infractions à la loi	44,7	50,6	47,8	62,2	***
Boire nuit à la santé	15,1	16,7	14,9	15,9	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Bien que la population carcérale âgée se différencie de façon très significative des délinquants plus jeunes au chapitre de l'abus d'alcool, la différence entre les deux groupes n'est pas aussi évidente dans le cas de la consommation de drogue (le tableau 15 par opposition au tableau 17). Pour ce qui est des habitudes d'abus de drogue, une différence significative a été relevée entre les deux groupes sur trois plans : les délinquants âgés sont plus susceptibles d'avoir commencé à se droguer très jeunes et de se droguer pour se détendre, alors que les moins de 50 ans sont plus susceptibles de consommer différentes drogues simultanément. Aucune différence significative entre les groupes d'âge ne se dégage des données sur les autres indicateurs de l'abus de drogue. Le tableau 17 présente les indicateurs des habitudes d'abus de drogue, ventilés par groupe d'âge.

Tableau 17 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : habitudes d'abus de drogue

Indicateur	<30	30-49	50-64	65+	RSS
A commencé à se droguer très jeune	39,4	44,6	39,6	48,9	*
Se drogue souvent	43,6	44,1	37,1	51,1	ns
Consommation de drogue	38,1	41,7	35,1	40,0	ns
A consommé différentes drogues en même temps	32,2	38,3	34,2	34,1	**
Consommation abusive de drogues	61,8	63,6	62,0	60,0	ns
Consommation abusive durant les loisirs	50,1	54,1	50,7	51,1	ns
Consommation de drogues en société	51,4	52,8	50,4	53,3	ns
Se drogue pour se libérer du stress	39,5	43,9	37,8	44,4	*

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

L'analyse des données sur les conséquences de l'abus de drogue révèle qu'il n'y a pratiquement aucune différence significative entre les groupes d'âge sur ce plan, alors qu'au moins trois indicateurs des conséquences de l'abus d'alcool présentaient une différence significative entre les groupes. Le tableau 18 montre divers indicateurs des conséquences de l'abus de drogue, ventilés par groupe d'âge.

Tableau 18 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : conséquences de l'abus de drogue

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
La consommation de drogue nuit à l'emploi	24,9	29,1	26,1	29,6	ns
La consommation de drogue nuit aux relations conjugales/familiales	32,1	34,9	31,7	31,8	ns
La consommation de drogue nuit à la vie sociale	27,6	30,8	25,2	31,8	ns
Consommer de la drogue a conduit à enfreindre la loi	43,9	47,7	47,8	41,9	ns
La consommation de drogue nuit à la santé	18,0	19,8	16,5	33,3	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Le tableau 19 porte sur le traitement de la toxicomanie. Les données, ventilées par indicateur, montrent la présence de différences très significatives entre les groupes d'âge. Une plus forte proportion de délinquants de moins de 50 ans ont subi une évaluation de la toxicomanie. Ils sont en outre plus susceptibles que les délinquants âgés d'avoir participé à un programme de traitement de la toxicomanie ou d'avoir suivi un tel programme au complet.

Tableau 19 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la toxicomanie : traitement de l'abus de drogue

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Évaluation antérieure de la toxicomanie	29,8	40,2	35,1	40,0	***
A participé à un programme de traitement de la toxicomanie	33,8	41,3	36,5	37,8	***
A suivi un traitement au complet	25,5	31,1	29,7	22,2	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Fonctionnement dans la collectivité

Les indicateurs du fonctionnement dans la collectivité montrent les divergences ou corrélations entre les groupes d'âge à cet égard (c.-à-d. relativement à l'importance accordée aux connaissances et aux compétences nécessaires dans la vie quotidienne). Nous avons relevé des différences significatives sur cinq plans. Les délinquants âgés sont beaucoup plus susceptibles d'avoir une mauvaise présentation de soi et de n'avoir aucun bien à donner en nantissement. Par ailleurs, les délinquants de moins de 50 ans sont plus susceptibles que leurs aînés de changer souvent de logement, d'avoir de la difficulté à payer leurs factures et d'avoir des dettes. (Voir le tableau 20.)

Tableau 20 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du fonctionnement dans la collectivité : logement et situation financière

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Changements fréquents de logement	34,7	38,2	27,3	35,6	***
Logement mal entretenu	9,4	11,2	7,2	9,8	ns
Mauvaise présentation de soi	9,1	12,1	6,7	13,3	**
Mauvaise hygiène personnelle	4,0	5,8	3,3	4,4	ns
Difficulté à payer ses factures	45,4	48,9	41,3	43,2	*
A des dettes	35,8	39,9	34,8	29,6	*
Pas de biens à donner en nantissement	58,7	63,1	52,3	69,1	***
N'a pas de crédit	59,4	60,3	54,2	62,8	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Toujours dans le domaine du fonctionnement dans la collectivité, des comparaisons ont été établies entre les groupes d'âge, portant sur les communications et les interventions. Aucune différence significative n'a été relevée aux chapitres de l'expression écrite et orale, de la connaissance des services sociaux, de l'évaluation

antérieure du fonctionnement au sein de la collectivité, et de la participation à un programme complet ou partiel d'acquisition de compétences psychosociales. Par contre, une différence très significative se dégage des données sur les passe-temps et sur le recours à l'aide sociale, tandis qu'une différence moindre ressort des données sur la participation à des activités organisées. Comme le fait voir le tableau 21, les délinquants de moins de 50 ans sont beaucoup plus susceptibles de ne pas avoir de passe-temps, alors que leurs aînés sont plus susceptibles de fuir les activités organisées et d'avoir eu recours à l'aide sociale.

Tableau 21 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du fonctionnement dans la collectivité : communications et interventions

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
A des problèmes de communication écrite	23,7	24,5	21,3	17,8	ns
Incapable de communiquer verbalement	8,7	9,8	8,5	8,9	ns
Pas de passe-temps	29,0	32,9	21,9	24,4	***
Ne participe pas à des activités organisées	51,7	54,5	45,2	60,0	*
Ne connaît pas les services sociaux	3,9	4,3	3,0	0,0	ns
A eu recours à l'aide sociale	67,5	74,4	67,0	77,8	***
Évaluation antérieure du fonct. dans la collectivité	7,3	8,3	7,6	11,1	ns
A participé au progr. d'acq. de compétences psychosociales	7,3	8,6	8,7	6,8	ns
A participé au progr. d'acq. de compétences psychosociales au complet	6,4	7,9	5,6	2,3	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Vie personnelle et affective

Nous avons utilisé les indicateurs du domaine de la vie personnelle et affective pour étudier les différences entre les groupes d'âge aux chapitres de la perception de soi, des aptitudes cognitives, de l'agressivité, de la sexualité et des interventions médicales. Pour ce qui est de la perception de soi, aucune différence significative n'a été relevée quant aux problèmes liés à l'apparence physique, aux liens familiaux, à l'origine ethnique ou à l'appartenance religieuse. Des différences significatives se dégagent toutefois entre les groupes d'âge au chapitre des aptitudes cognitives, les délinquants âgés étant plus susceptibles d'avoir de la difficulté à résoudre leurs problèmes interpersonnels et à concevoir diverses solutions à leurs problèmes. Par ailleurs, les délinquants de moins de 50 ans sont beaucoup plus susceptibles que leurs aînés de se fixer des objectifs irréalistes et de ne pas voir les signes précurseurs de problèmes interpersonnels. Aucune différence significative entre les groupes d'âge ne se dégage des données sur l'étroitesse d'esprit et la rigidité de la pensée. (Voir le tableau 22.)

Tableau 22 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la vie personnelle et affective : perception de soi et facultés cognitives

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Problèmes –apparence physique	9,9	11,5	8,5	17,8	ns
Problèmes – liens familiaux	44,3	46,9	42,8	55,6	ns
Problèmes – origine ethnique	6,7	6,3	5,5	4,4	ns
Problèmes – appartenance religieuse	1,7	2,1	0,4	4,6	ns
Difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels	69,2	72,8	64,2	73,3	**
Incapable de se donner des choix	55,5	60,3	51,1	62,2	***
Se fixe des objectifs irréalistes	28,7	33,0	26,4	28,9	*
Pas de conscience sociale	27,0	29,9	20,4	24,4	***
Étroitesse d'esprit et pensée rigide	38,7	42,0	37,9	42,2	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Les données sur le comportement et la sexualité des délinquants révèlent la présence de différences significatives entre les groupes d'âge au chapitre du comportement. Les délinquants âgés sont plus susceptibles que leurs cadets d'être agressifs, d'être incapables de composer avec des situations stressantes, de ne pas employer de bons moyens pour résoudre leurs conflits, et d'avoir de la difficulté à gérer les stress de la vie quotidienne. Par ailleurs, comme le fait voir le tableau 23, les délinquants de moins de 50 ans sont plus susceptibles d'être joueurs, de tolérer mal les frustrations et de prendre des risques inconsidérés, et moins susceptibles de réfléchir à leur conduite dans différentes situations. Contrairement aux attentes générales, aucune différence significative entre les groupes d'âge n'a été relevée sur d'autres plans, et notamment au chapitre des problèmes suscités par la performance et les attitudes sexuelles.

Tableau 23 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la vie personnelle et affective : comportement et sexualité

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Agressif	41,1	44,8	35,9	47,7	*
S'adapte mal au stress	61,2	64,8	58,2	77,8	**
Difficulté à résoudre des conflits	66,3	70,6	63,0	71,1	*
Gère mal son temps	39,5	44,5	38,2	46,7	*
Joueur	7,8	6,1	4,6	0,0	*
Faible tolérance aux frustrations	42,8	46,3	37,6	44,4	*
Prend des risques inconsidérés	48,4	49,4	43,1	46,7	ns
Irréfléchi	49,5	51,9	42,4	47,7	*
Peu consciencieux	36,8	39,2	28,0	26,7	***
Problèmes – attitudes sexuelles	21,0	21,5	22,3	25,6	ns
Problèmes – performance sexuelle	7,03	7,60	8,6	9,8	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Pour ce qui est des soins de santé, les données montrent que les deux groupes de délinquants ne diffèrent pas de manière significative quant à la consommation actuelle et antérieure de médicaments psychotropes de prescription, et quant au taux d'hospitalisation pour troubles psychologiques dans le passé ou juste avant de commettre l'infraction à l'origine de la peine actuelle. Deux différences significatives se dégagent toutefois des données : les moins de 50 ans sont plus susceptibles d'avoir subi une évaluation psychologique et psychiatrique dans le passé, alors que les délinquants âgés sont plus susceptibles d'avoir participé à des programmes d'aide psychologique dans le passé, comme le fait voir le tableau 24.

Tableau 24 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la vie personnelle et affective : interventions

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Évaluation antérieure – problèmes affectifs et personnels	23,1	27,9	24,6	25,0	*
Médicament prescrit dans le passé	19,3	22,3	19,1	26,7	ns
Médicament prescrit en ce moment	8,7	9,3	7,1	13,3	ns
Hospitalisation dans le passé	15,9	17,2	17,1	24,4	ns
Hospitalisation présentement	1,5	1,8	1,1	0,0	ns
Consultations externes dans le passé	15,3	17,0	15,0	16,3	ns
Consultations externes avant l'admission	4,2	4,7	5,6	4,6	ns
Participation à un programme dans le passé	16,9	21,8	17,1	26,7	**
Participation actuelle à un programme	6,7	7,7	7,4	0,0	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Attitude générale

Le tableau 25 compare les attitudes des délinquants des divers groupes d'âge à l'égard de la justice, de la société, d'autrui et de la propriété. Il en ressort des différences significatives entre les groupes sur ces plans. Pour ce qui est du système de justice, les délinquants de moins de 50 ans sont plus susceptibles que leurs aînés d'avoir une attitude négative à l'endroit des tribunaux et de la réadaptation, et de voir le système correctionnel et la surveillance dans la collectivité d'un mauvais oeil. Aucune différence significative n'a été relevée dans les attitudes des deux groupes à l'égard de la loi et de la police.

Tableau 25 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'attitude générale : justice

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Négative à l'égard de la loi	34,4	38,1	35,4	35,6	ns
Négative à l'égard de la police	31,6	34,8	28,9	24,4	ns
Négative à l'égard des tribunaux	28,7	33,7	28,5	26,7	*
Négative à l'égard du système correctionnel	17,2	22,3	21,2	13,3	***
Négative à l'égard de la collectivité	20,3	25,0	19,3	15,9	***
Négative à l'égard de la réadaptation	14,4	18,9	18,4	17,8	*

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Pour ce qui est de leur attitude à l'égard de la société, les délinquants âgés et leurs codétenus plus jeunes ne présentent aucune différence significative quant à l'importance qu'ils accordent à l'emploi, aux relations conjugales et familiales, aux relations interpersonnelles et aux compétences psychosociales. Des différences significatives se dégagent toutefois sur d'autres plans, comme le montre le tableau 26 : les délinquants âgés sont plus susceptibles que leurs cadets de valoriser la toxicomanie et de ne pas avoir de but dans la vie, alors que les moins de 50 ans sont plus susceptibles de faire preuve d'intolérance religieuse.

Tableau 26 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'attitude générale : société

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Le travail n'a pas de valeur	15,7	18,5	13,8	15,6	ns
Les relations conjugales/familiales n'ont pas de valeur	9,2	12,0	9,7	8,9	ns
Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur	10,9	12,9	9,3	11,1	ns
Valorise la toxicomanie	37,2	41,3	35,9	48,9	*
Les compétences psychosociales n'ont pas de valeur	12,8	14,5	10,0	11,4	ns
Intolérance religieuse	0,4	1,3	0,0	0,0	*
Manque de buts dans la vie	58,1	60,7	55,6	68,9	*

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Les données sur les attitudes des délinquants à l'égard d'autrui et de la propriété révèlent que les moins de 50 ans sont beaucoup plus susceptibles de manifester du mépris pour les biens publics et les biens d'entreprises commerciales, alors que leurs aînés sont plus susceptibles de manifester du mépris pour les biens personnels d'autrui. Le tableau 27 fait voir d'autres différences significatives entre ces deux groupes : les délinquants de moins de 50 ans sont plus susceptibles d'être en faveur de recourir à la violence pour parvenir à leurs fins, alors que leurs aînés sont plus susceptibles de manquer de buts.

Tableau 27 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de l'attitude générale : autrui et propriété

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Intolérance envers les différentes ethnies	5,1	6,0	3,9	0,0	ns
Intolérance envers les handicapés	0,3	0,4	0,4	2,3	ns
Manque de respect envers les biens privés	32,4	37,4	32,0	46,0	*
Manque de respect envers les biens publics	22,9	28,2	24,3	20,9	**
Manque de respect envers les biens d'entreprises commerciales	29,1	34,4	32,5	20,9	**
Encourage la violence familiale	13,2	14,1	12,3	15,6	ns
Encourage la violence instrumentale	29,1	33,6	27,9	31,1	*
Manque de buts	58,1	61,8	55,6	68,9	*
Anticonformiste	47,5	50,5	46,5	44,4	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Gestion du risque

Antécédents criminels : tribunal de la jeunesse

Les tableaux 28 et 29 comparent les délinquants des différents groupes d'âge selon leurs condamnations antérieures devant le tribunal de la jeunesse et selon les peines auxquelles ils ont été condamnés pour ces infractions. Nulle part ailleurs les différences entre les délinquants âgés et leurs cadets sont-elles aussi évidentes. Les indicateurs des antécédents criminels présentent des différences très significatives entre les groupes d'âge et révèlent que plus de 60 % des délinquants plus jeunes sous responsabilité fédérale ont comparu devant le tribunal de la jeunesse pendant leur adolescence. Les données montrent aussi que plus de 59 % des délinquants de ce groupe d'âge comptent au moins une condamnation devant le tribunal de la

jeunesse et que plus de 6 % en comptent au moins 15. Entre ces deux extrêmes, certains comptent entre deux et 14 condamnations comme jeunes contrevenants. Comme le fait voir également le tableau 28, les plus jeunes sont aussi plus susceptibles d'avoir commis dans leur adolescence des crimes de violence graves, à l'exception de meurtres au premier et au deuxième degré.

Tableau 28 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des antécédents criminels : condamnations antérieures – tribunal de la jeunesse

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Comparution devant le tribunal de la jeunesse	61,5	26,0	7,3	2,2	***
15 condamnations ou plus	6,7	2,2	0,7	0,0	***
10-14 condamnations	12,0	4,0	0,7	0,0	***
5-9 condamnations	24,7	7,7	1,4	0,0	***
2-4 condamnations	45,3	15,1	3,9	0,0	***
Une condamnation	59,6	22,5	7,0	2,2	***
Infraction figurant à l'annexe	21,3	4,6	1,1	2,2	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Le tableau 29 présente les peines auxquelles les délinquants des divers groupes d'âge ont été condamnés dans leur adolescence par le tribunal de la jeunesse. Des différences très significatives se dégagent de ces données. Une proportion nettement plus élevée de délinquants plus jeunes ont été condamnés à la surveillance au sein de la collectivité, ont été placés sous garde en milieu ouvert et ont été transférés d'un milieu ouvert à un milieu fermé apparemment en raison de manquements à la discipline ou pour d'autres raisons. Ils sont aussi beaucoup plus susceptibles d'avoir enfreint les conditions de leur liberté sous surveillance dans la collectivité, d'avoir fait l'objet d'un rapport de manquement à la discipline en milieu fermé, d'avoir tenté de s'évader et d'avoir été transférés d'un milieu fermé pour jeunes contrevenants à un établissement correctionnel pour adultes.

Tableau 29 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des antécédents criminels : peines et autres décisions – tribunal de la jeunesse

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Surveillance dans la collectivité	48,8	14,7	2,5	0,0	***
Garde en milieu ouvert	34,9	10,6	3,5	0,0	***
Garde en milieu fermé	36,6	13,2	3,5	2,2	***
Manquement aux conditions durant la surveillance dans la collectivité	29,6	5,8	1,1	0,0	***
Transfèrement d'un milieu ouvert à un milieu fermé pour des raisons de discipline	10,1	2.1	0,4	0,0	***
Rapports de manquement à la discipline en milieu fermé	10,7	3,1	0,0	0,0	***
Tentative d'évasion d'un milieu fermé/ illégalement en liberté	10,0	3,3	0,7	0,0	***
Transfèrement d'un milieu fermé à un établissement pour adultes	4,8	1,4	0,0	0,0	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Antécédents criminels : tribunaux pour adultes

Tout comme dans le cas des antécédents criminels relevant du tribunal de la jeunesse, des différences très significatives entre les groupes d'âge se dégagent des données sur le nombre de condamnations antérieures prononcées par les tribunaux pour adultes et sur les peines infligées pour ces infractions. Comme on s'y attendait, les moins de 50 ans comptent beaucoup plus de condamnations antérieures par les tribunaux pour adultes que n'en comptent leurs aînés. Le tableau 30 montre qu'entre 79 % et 87 % d'entre eux comptent au moins une condamnation antérieure devant les tribunaux pour adultes et que plus de 36 % en comptent plus de 15, alors qu'entre 30 % et 71 % en comptent entre deux et 14. Ils sont en outre plus susceptibles que les délinquants âgés d'avoir commis des crimes de violence graves, à l'exception de meurtres au premier et au deuxième degré.

Tableau 30 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des antécédents criminels : condamnations antérieures – tribunaux pour adultes

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Comparution antérieure devant les tribunaux pour adultes	80,4	87,8	67,6	34,8	***
15 condamnations ou plus	17,0	36,7	21,7	0,0	***
10-14 condamnations	29,9	49,0	29,3	0,0	***
5-9 condamnations	49,8	65,1	39,0	10,9	***
2-4 condamnations	70,9	79,2	54,5	23,9	***
Une condamnation	79,8	87,5	67,2	34,8	***
Infraction figurant à l'annexe	44,3	62,7	45,2	17,4	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Nous avons comparé les peines auxquelles les délinquants des divers groupes d'âge ont été condamnés par les tribunaux pour adultes pour leurs infractions antérieures, et nous avons relevé des différences significatives. Les données révèlent qu'en comparaison des délinquants âgés, les moins de 50 ans sont plus susceptibles d'avoir été condamnés à la surveillance dans la collectivité, à une peine d'emprisonnement dans un établissement provincial aussi bien que dans un établissement fédéral, d'avoir enfreint les conditions de leur liberté sous surveillance, d'avoir été placés en isolement, d'avoir tenté de s'évader ou d'avoir été illégalement en liberté, d'avoir été reclassés à un niveau de sécurité plus élevé et d'avoir manqué aux conditions de leur libération conditionnelle, mais sont moins susceptibles d'avoir passé une année complète sans commettre un acte criminel (tableau 31).

Tableau 31: Répartition par groupe d'âge et par indicateur des antécédents criminels : peines pour infractions antérieures – tribunaux pour adultes

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Surveillance dans la collectivité	66,6	74,12	44,3	28,3	***
Peine dans un établissement provincial	68,6	71,2	45,2	28,3	***
Peine dans un établissement fédéral	13,0	35,3	26,2	8,7	***
Manquement aux conditions durant la surveillance dans la collectivité	54,0	53,1	23,6	15,2	***
Isolement – infractions disciplinaires	21,6	25,1	7,1	0,0	***
Tentative d'évasion/illégalement en liberté/ évasion(s)	22,5	24,4	8,3	0,0	***
Reclassé à un niveau de sécurité plus élevé	13,1	17,3	5,0	0,0	***
Échec de la liberté sous condition	31,1	35,8	17,8	4,4	***
Moins de 6 mois depuis la dernière condamnation	28,8	18,5	6,9	0,0	***
Aucune période d'un an ou plus sans perpétration d'un acte criminel	30,1	12,7	4,8	0,0	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Enfin, nous avons comparé les groupes d'âge selon les infractions à l'origine de leur peine actuelle et avons constaté l'inverse des résultats relevés dans le cas des infractions antérieures quant aux condamnations et aux peines infligées (tableaux 28 à 31).

Les délinquants âgés sont proportionnellement plus nombreux que leurs cadets à compter plusieurs condamnations à l'origine de leur peine actuelle et à être emprisonnés pour des crimes de violence très graves; la différence est significative comme le fait voir le tableau 32.

Tableau 32 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur des infractions à l'origine de la peine actuelle : condamnations

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
15 condamnations ou plus	6,6	4,6	4,5	6,5	ns
10-14 condamnations	14,3	9,8	7,2	21,7	***
5-9 condamnations	41,1	30,0	27,7	45,7	***
2-4 condamnations	81,0	74,0	76,0	84,8	***
Une condamnation	99,8	99,6	99,7	100,0	ns
Infraction figurant à l'annexe	74,2	73,4	77,1	93,5	*

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Gravité des infractions commises

Drogues illicites

Comme le fait voir le tableau 33, les indicateurs de la gravité des infractions commises donnent à croire que les délinquants de moins de 50 ans prédominent dans presque tous les secteurs de la narco-criminalité, que la comparaison porte sur les infractions antérieures ou sur les infractions à l'origine de la peine actuelle. Ils se distinguent très nettement des délinquants âgés pour ce qui est du trafic et de l'importation de drogues, domaines où ils l'emportent, alors qu'aucune différence significative n'a été relevée dans le domaine de la culture de drogues.

Tableau 33 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : drogues illicites

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Culture de drogues :					
Infractions antérieures	0,3	0,8	0,0	2,2	ns
Infractions - peine actuelle	0,9	1,2	1,7	2,2	ns
Trafic de drogues :					***
Infractions antérieures	9,9	17,7	9,0	2,2	***
Infractions - peine actuelle	12,4	18,5	14,4	0,0	
Importation de drogues :					*
Infractions antérieures	0,2	0,9	0,0	0,0	*
Infractions - peine actuelle	2,5	4,2	4,1	0,0	

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Nature des infractions antérieures

Des différences intéressantes et significatives se dégagent des indicateurs des infractions antérieures, présentés au tableau 34, portant sur la gravité des crimes commis. Les données indiquent que les délinquants de moins de 50 ans sont plus susceptibles de compter des condamnations antérieures pour voies de fait avec violence, vol qualifié, tentative de meurtre, utilisation d'armes prohibées et complot en vue commettre un crime d'une de ces catégories, alors que les délinquants âgés sont plus susceptibles d'avoir commis des infractions sexuelles et des homicides.

Tableau 34 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : nature des infractions antérieures

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Incendie criminel	1,2	1,5	1,0	0,0	ns
Utilisation d'armes prohibées	7,4	9,1	5,5	2,2	*
Décharge d'armes à feu	1,2	2,3	1,7	0,0	ns
Séquestration/enlèvement	2,1	3,1	1,4	0,0	ns
Violence (voies de faits, vol qualifié)	43,3	50,0	32,8	6,5	***
Infractions sexuelles	5,9	10,0	12,4	8,7	***
Tentative de meurtre	0,0	0,6	0,3	0,0	*
Homicide	0,4	0,9	1,7	2,2	*
Complot en vue de commettre un crime d'une catégorie susmentionnée	2,0	3,7	1,0	2,2	***
Introduction par effraction et perpétration d'un crime d'une catégorie susmentionnée	8,7	9,3	7,6	0,0	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Pour ce qui est de la nature de l'infraction à l'origine de la peine actuelle, les indicateurs du tableau 35 montrent que la proportion de délinquants âgés condamnés à leur peine actuelle pour avoir déchargé une arme à feu ou pour une infraction sexuelle dépasse de manière significative la proportion correspondante de délinquants plus jeunes. D'après nos données, la proportion de délinquants emprisonnés actuellement pour des crimes de violence est plus forte chez les moins de 50 ans que chez les 50 ans ou plus, mais d'autres auteurs ont constaté le contraire (Goetting, 1984). Par ailleurs, les données indiquent que les délinquants de moins de 50 ans sont nettement plus susceptibles que leurs aînés d'avoir été condamnés à leur peine actuelle pour séquestration et enlèvement, voies de fait avec violence, vol qualifié, introduction par effraction, ou utilisation d'armes prohibées.

Tableau 35 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : nature des infractions à l'origine de la peine actuelle

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Incendie criminel	0,7	1,3	1,4	2,2	ns
Utilisation d'armes prohibées	11,8	7,2	3,8	2,2	***
Décharge d'armes à feu	3,2	2,3	2,7	8,7	*
Séquestration/enlèvement	5,7	4,7	2,1	0,0	*
Violence (voies de faits, vol qualifié)	52,3	36,2	23,6	17,4	***
Infractions sexuelles	10,8	19,3	45,2	78,3	***
Tentative de meurtre	1,5	1,0	2,4	2,2	ns
Homicide	6,6	6,3	6,9	4,4	ns
Complot en vue de commettre un crime d'une catégorie susmentionnée	8,5	7,3	6,5	2,2	ns
Introduction par effraction et perpétration d'un crime d'une catégorie susmentionnée	7,3	4,0	0,3	0,0	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Durée de la peine

Les délinquants âgés et les moins de 50 ans se distinguent par la durée de la peine à laquelle ils ont été condamnés pour leurs infractions antérieures et pour les infractions à l'origine de leur peine actuelle. À cet égard, les indicateurs révèlent que la proportion de délinquants condamnés à une peine de 10 à 24 ans pour leurs infractions antérieures et pour les infractions à l'origine de leur peine actuelle est plus forte chez les 50 ans et plus que chez leurs cadets, et que la différence est significative; il en va de même pour la proportion de délinquants des deux groupes condamnés à une peine de 5 à 9 ans. Par ailleurs, la proportion de délinquants condamnés à une courte peine variant entre un jour et 4 ans pour leurs infractions antérieures est plus forte chez les moins de 50 ans (73,3 % chez les moins de 30 ans

et 74,3 % chez les 30 à 49 ans) que chez les délinquants âgés comme le fait voir le tableau 36.

Tableau 36 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : durée de la peine – infractions antérieures et infractions à l'origine de la peine actuelle

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Peine de plus de 24 ans :					
Infractions antérieures	0,2	0,2	0,7	0,0	ns
Infractions - peine actuelle	3,0	3,9	4,8	4,4	ns
Peine de 10 à 24 ans :					
Infractions antérieures	0,3	2,5	5,2	4,4	***
Infractions - peine actuelle	5,8	8,7	12,7	13,04	***
Peine de 5 à 9 ans :					
Infractions antérieures	2,6	11,1	12,4	4,4	***
Infractions - peine actuelle	21,5	26,7	36,0	45,7	***
Peine de 1 jour à 4 ans :					
Infractions antérieures	73,3	74,3	51,7	26,1	***
Infractions - peine actuelle	99,7	99,6	100,0	100,0	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Les victimes

Des comparaisons ont aussi été établies entre les délinquants âgés et les plus jeunes selon les victimes de leurs infractions antérieures et des infractions à l'origine de leur peine actuelle. Nos données indiquent que les victimes des infractions antérieures des délinquants âgés étaient le plus souvent des enfants et des personnes handicapées. Par ailleurs, la proportion de délinquants ayant fait au moins trois victimes par le passé est plus forte chez les moins de 50 ans, et la proportion ayant fait deux victimes par le passé est encore plus élevée. Par comparaison avec leurs aînés, la plus forte proportion de délinquants de moins de 50 ans ont fait au moins

une victime par le passé. Ils sont en outre plus susceptibles que leurs aînés d'avoir usé de leur pouvoir et de leur autorité sur leurs victimes comme le montre le tableau 37.

Tableau 37 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : les victimes des infractions antérieures

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Victimes étaient des enfants	2,7	6,3	9,1	8,7	***
Victimes étaient des personnes handicapées	0,2	0,4	1,7	2,2	***
Victimes étaient des personnes âgées	1,1	2,0	1,7	0,0	ns
Trois victimes ou plus	21,0	28,3	19,3	8,7	***
Deux victimes	28,2	35,4	25,7	8,7	***
Une victime	46,2	53,8	38,4	17,4	***
A usé de son pouvoir/autorité sur ses victimes	13,5	19,9	16,1	8,7	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Le tableau 38 révèle la présence de différences très significatives entre les groupes d'âge. Il confirme que les victimes des délinquants âgés sont généralement des enfants et des personnes handicapées. Lorsque la comparaison entre les groupes d'âge porte sur les victimes des infractions à l'origine de leur peine actuelle, les résultats sont plutôt l'inverse des constatations présentées au tableau 37. Le tableau 38 indique que 21,7 % et 43,5 % des délinquants âgés ont fait au moins trois victimes lorsqu'ils ont commis les infractions à l'origine de leur peine actuelle, par opposition à 16,5 % et 19,4 % des délinquants plus jeunes. En outre, une plus forte proportion de délinquants âgés ont fait deux victimes lors de la perpétration des crimes à l'origine de leur peine actuelle. Enfin, les données montrent que 66,6 % et 93,5 % des délinquants âgés ont fait au moins une victime, par comparaison avec

58,6 % et 67,7 % des moins de 50 ans, et qu'ils étaient plus susceptibles d'avoir usé de leur pouvoir et de leur autorité sur les victimes des infractions à l'origine de leur peine actuelle.

Tableau 38 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : les victimes des infractions à l'origine de la peine actuelle

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Victimes étaient des enfants	6,3	14,7	42,1	76,1	***
Victimes étaient des personnes handicapées	0,4	1,2	2,8	0,0	***
Victimes étaient des personnes âgées	3,6	2,7	3,1	4,4	ns
Trois victimes ou plus	19,4	16,5	21,7	43,5	***
Deux victimes	33,5	28,1	37,6	67,4	***
Une victime	67,7	58,6	66,5	93,5	***
A usé de sonpouvoir/autorité sur ses victimes	25,2	28,5	47,2	80,4	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Degré de force exercé sur les victimes

Le tableau 39 indique le degré de force que les délinquants ont exercé sur leurs victimes quand ils ont commis leurs infractions antérieures et les infractions à l'origine de leur peine actuelle. Il s'en dégage des différences très significatives entre les groupes d'âge. Lors de la perpétration de leurs infractions antérieures et des infractions à l'origine de leur peine actuelle, les moins de 50 ans sont plus susceptibles que leurs aînés d'avoir proféré des menaces de violence à l'endroit de leurs victimes, de les avoir menacées avec une arme, et d'avoir eu recours à la violence et à une arme contre elles. Les délinquants âgés sont par contre plus susceptibles d'avoir usé de violence pour commettre les infractions à l'origine de leur

peine actuelle et d'avoir causé la mort de leur victime lorsqu'ils ont commis leurs infractions antérieures.

Tableau 39 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : degré de force exercé sur les victimes des infractions antérieures et des infractions à l'origine de la peine actuelle

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Menaces de violence envers la victime					
Infractions antérieures	30,8	36,3	21,8	8,7	***
Infractions - peine actuelle	47,6	36,2	28,1	52,5	***
A menacé la victime avec une arme					
Infractions antérieures	17,2	21,4	11,5	6,5	***
Infractions - peine actuelle	36,6	23,0	14,3	18,0	***
Usage de violence contre la victime					
Infractions antérieures	33,8	38,7	28,4	8,7	***
Infractions - peine actuelle	41,1	31,7	31,9	47,7	***
Usage d'une arme contre la victime					
Infractions antérieures	11,4	13,9	9,3	4,4	**
Infractions - peine actuelle	23,7	15,1	14,5	16,3	***
A causé la mort de la victime					
Infractions antérieures	0,9	1,1	2,8	2,2	*
Infractions - peine actuelle	7,9	8,0	7,9	6,5	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Dommage fait aux victimes

L’étendue des dommages corporels et psychologiques infligés indique l’ampleur et la gravité du mal que le délinquant a fait à sa victime, ainsi que le degré de force qu’il a exercé contre elle. Le tableau 40 répartit les délinquants selon les dommages corporels et psychologiques qu’ils ont infligés à leurs victimes lors de leurs infractions antérieures et des infractions à l’origine de leur peine actuelle. Nous avons relevé des différences très significatives sur ce plan. Les moins de 50 ans sont plus susceptibles que leurs aînés d’avoir infligé des lésions graves (des blessures ou des mutilations), des lésions légères (des coups ou des gifles) ou un tort psychologique grave, moyen ou faible aux victimes de leurs infractions antérieures. Ils sont en outre plus susceptibles d’avoir infligé des lésions graves (des blessures ou des mutilations) aux victimes des infractions à l’origine de leur peine actuelle. Par ailleurs, pour ce qui est des dommages faits aux victimes des infractions à l’origine de la peine actuelle, les délinquants âgés sont plus susceptibles de leur avoir infligé des lésions légères (des coups ou des gifles) et un tort psychologique grave, moyen ou faible.

Tableau 40 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la gravité des infractions commises : dommage fait aux victimes

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Lésions graves (blessures, mutilations)					
Infractions antérieures	7,2	8,4	7,5	0,0	ns
Infractions - peine actuelle	17,3	11,6	12,6	13,0	***
Lésions légères (coups, gifles)					
Infractions antérieures	29,7	34,1	24,7	0,0	***
Infractions - peine actuelle	26,9	21,3	19,9	34,1	***
Tort psychologique grave					
Infractions antérieures	5,9	12,2	10,2	9,3	***
Infractions - peine actuelle	23,7	25,7	49,4	72,7	***
Tort psychologique moyen					
Infractions antérieures	13,8	20,8	12,6	9,3	***
Infractions - peine actuelle	31,8	28,3	34,3	70,5	***
Tort psychologique faible					
Infractions antérieures	23,6	30,4	18,2	11,6	***
Infractions - peine actuelle	36,4	31,7	34,1	53,5	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Antécédents de délinquance sexuelle

La délinquance sexuelle est la variable qui présente les différences significatives les plus marquées entre les délinquants âgés et les plus jeunes. À l'analyse de la répartition des délinquants selon leur classement comme délinquant sexuel et selon la nature de l'infraction sexuelle commise, des différences très significatives se dégagent nettement entre les groupes d'âge. C'est le type de criminalité où les délinquants âgés dominent le plus. Les tableaux 41 et 42 répartissent les délinquants des divers groupes d'âge selon leurs antécédents de délinquance sexuelle, c'est-à-dire selon leur classement comme délinquant sexuel et selon la nature de l'infraction sexuelle commise respectivement. Pour ce qui est du classement comme délinquant sexuel, les données montrent que les délinquants âgés sont plus susceptibles d'avoir des antécédents de délinquance sexuelle (peine actuelle ou peines antérieures),

d’avoir été condamnés à leur peine actuelle pour une infraction sexuelle ou une infraction à caractère sexuel et de compter une ou deux condamnations antérieures pour des infractions sexuelles, comme le fait voir le tableau 41.

Tableau 41 : Répartition par groupe d’âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : classement comme délinquant sexuel

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Antécédents de délinquance sexuelle (peine actuelle et peines antérieures)	14,2	23,3	47,4	76,1	***
Condamné à sa peine actuelle pour une infraction sexuelle	10,7	18,9	42,6	76,1	***
Compte 1 ou 2 condamnations antérieures pour infractions sexuelles	6,1	10,1	13,5	8,7	***
Condamné à sa peine actuelle pour une infraction à caractère sexuel	9,0	16,2	38,5	63,0	***
Condamnation antérieure pour infractions à caractère sexuel	5,3	8,8	12,1	6,5	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Quand nous avons examiné la nature des infractions sexuelles commises, nous avons relevé plusieurs différences statistiquement significatives. Le tableau 42 montre que les délinquants âgés sont plus susceptibles d’avoir été condamnés à leur peine actuelle pour inceste, pédophilie, agression sexuelle ou d’autres infractions sexuelles que ne le sont les moins de 50 ans. Ils sont en outre plus susceptibles d’avoir purgé une peine antérieure pour des infractions sexuelles.

Tableau 42 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : type d'infractions sexuelles

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Inceste :					
peine actuelle	0,2	3,9	17,2	47,8	***
peines antérieures	0,3	0,7	3,1	2,2	
Pédophilie :					***
peine actuelle	1,8	5,4	17,3	44,4	
peines antérieures	1,3	2,9	5,2	6,5	
Agression sexuelle :					***
peine actuelle	10,2	17,1	31,6	50,0	
peines antérieures	4,8	8,5	9,7	6,5	
Autres infractions sexuelles (peine actuelle)	0,6	3,2	12,1	24,4	***
Autres infractions sexuelles (peines antérieures)	1,2	2,48	4,81	4,35	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Pour ce qui est du nombre de victimes, les données montrent que les délinquants âgés ont fait beaucoup plus de victimes que les moins de 50 ans. Comme l'indique le tableau 43, plus de 76 % des délinquants âgés ont fait au moins une victime, par opposition à 13,8 % des délinquants plus jeunes; 65 % ont fait deux victimes, par opposition à seulement 4,8 % des délinquants plus jeunes; et plus de 43 % ont fait deux victimes ou plus, par opposition à seulement 2,2 % des délinquants plus jeunes.

Tableau 43 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : nombre de victimes

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Deux victimes ou plus	2,2	6,4	17,2	43,5	***
Deux victimes	4,8	10,9	27,8	65,2	***
Une victime	13,8	22,9	46,1	76,1	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Nous avons relevé des différences significatives entre les délinquants des divers groupes d'âge relativement au sexe et à l'âge des victimes de la plupart des infractions sexuelles à l'origine de leur peine actuelle. Les données montrent qu'une plus forte proportion de délinquants âgés ont été condamnés à leur peine actuelle pour des infractions à caractère sexuel commises contre des enfants des deux sexes de moins de 12 ans ou de 12 à 17 ans. Les délinquants âgés sont en outre plus susceptibles que leurs cadets d'avoir été condamnés à leur peine actuelle pour s'être livrés à des crimes sexuels sur des femmes de plus de 65 ans. Enfin, la proportion des délinquants qui ont causé la mort des victimes des infractions à l'origine de leur peine actuelle ou leur ont infligé un dommage grave est beaucoup plus élevée chez les délinquants âgés que chez les plus jeunes, comme le fait voir le tableau 44.

Tableau 44 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : sexe et âge des victimes de l'infraction à l'origine de la peine actuelle

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Filles de moins de 12 ans	2,2	8,8	31,7	66,7	***
Filles de 12 à 17 ans	5,0	9,1	27,5	45,7	***
Femmes de 18 à 65 ans	7,4	8,7	9,7	11,1	ns
Femmes de plus de 65 ans	0,0	0,5	0,3	2,2	**
Garçons de moins de 12 ans	1,2	3,1	6,5	26,1	***
Garçons de 12 à 17 ans	0,4	2,3	4,2	17,8	***
Hommes de 18 à 65 ans	0,2	0,4	0,7	0,0	ns
Hommes de plus de 65 ans	0,0	0,1	0,0	0,0	ns
A causé la mort de la victime ou lui a fait un dommage grave	5,7	11,6	25,9	47,5	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Le tableau 45 présente les antécédents d'évaluation et de traitement des délinquants des divers groupes d'âge.

Tableau 45 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur de la délinquance sexuelle : évaluation et traitement

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Évaluation psychologique antérieure	2,5	6,7	8,4	13,0	***
Traitement antérieur	2,0	4,5	5,6	6,5	***
Intervention ou traitement actuel	1,01	1,7	6,3	6,5	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

La proportion des délinquants qui ont bénéficié d’une intervention ou d’un traitement pour délinquants sexuels diffère de façon significative entre les groupes d’âge. Les données indiquent qu’une plus forte proportion de délinquants âgés ont subi une évaluation psychologique et participé à un programme de traitement par le passé ou bénéficient actuellement d’une intervention ou d’un traitement pour délinquants sexuels. Il n’est pas sans intérêt de comparer ces résultats à la ventilation des délinquants ayant bénéficié d’un programme de traitement pour toxicomanes (tableau 19), laquelle montre que la proportion de délinquants de moins de 50 ans ayant participé à un tel programme en partie ou au complet est supérieure à la proportion correspondante de délinquants âgés.

Risque de suicide

Le tableau 46 compare les délinquants des divers groupes d’âge selon le risque de suicide qu’ils posent. Il révèle des ressemblances intéressantes entre les délinquants de 30 à 49 ans et ceux de 50 à 64 ans. Une proportion à peu près égale de ces deux groupes d’âge ont manifesté des signes de dépression et ont bénéficié d’un traitement psychiatrique ou psychologique. Les données indiquent en outre que les délinquants âgés sont plus susceptibles d’avoir des démêlés graves avec la justice et d’avoir récemment subi un deuil ou rompu avec une personne qui leur était chère. Aucune différence significative ne se dégage entre les groupes d’âge relativement aux tendances suicidaires, aux intentions déclarées de se suicider, aux projets et aux tentatives de suicide.

Tableau 46 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du risque de suicide

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
A peut-être des tendances suicidaires	4,4	6,2	4,6	6,5	ns
A déjà tenté de se suicider	17,2	17,3	12,0	10,9	ns
A bénéficié d'interventions psychiatriques/psychologiques	9,7	12,9	12,7	11,1	*
Perte d'amitié, décès d'un parent proche	4,9	7,3	7,5	6,5	*
Grandes épreuves (démêlés avec la justice, etc.)	5,2	8,2	6,9	13,3	***
Sous l'empire de l'alcool ou de la drogue	3,3	4,7	2,8	0,0	ns
Présente des signes of dépression	5,2	9,3	9,3	6,5	
A exprimé l'intention de se suicider	3,4	5,0	3,5	4,4	ns
A dressé un plan de suicide	0,7	0,5	1,0	2,2	ns

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

PARTIE 2 : LES DÉLINQUANTS ÂGÉS DANS LA COLLECTIVITÉ – RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU RISQUE ET DES BESOINS DANS LA COLLECTIVITÉ

Les délinquants âgés : le risque et les besoins

Cette partie de l'étude traite des besoins des délinquants en liberté dans la collectivité et du risque qu'ils posent. Tout comme dans le cas des délinquants incarcérés, les besoins particuliers des délinquants en liberté sous condition ou en liberté d'office au sein de la collectivité suscitent beaucoup plus d'attention depuis quelques années, de même que les risques inhérents à ces insuffisances. Un besoin relevé chez un délinquant peut être assimilé à un manque de ressources ou d'aptitudes, pouvant l'empêcher de fonctionner efficacement au sein de la collectivité dans le respect de la loi. De nouvelles approches ont donc été adoptées dans la prestation des services correctionnels communautaires au cours des années récentes. Elles visent à cerner et à évaluer les besoins des libérés conditionnels ainsi qu'à établir les moyens à prendre pour les combler. On a constaté que c'est le niveau des besoins, et pas nécessairement le risque, qui détermine l'issue de la mise en liberté sous condition ou de la libération d'office. Les délinquants qui présentent des besoins élevés sont plus susceptibles de voir leur liberté conditionnelle suspendue ou révoquée que ne le sont les délinquants à faibles besoins ou les délinquants à risque élevé mais à faibles besoins (Motiuk et Porporino, 1989).

Nos données sur les délinquants sous surveillance dans la collectivité portent sur une population de 6 170 délinquants, dont 202 femmes. Cette population de référence est ventilée au tableau 47 par groupe d'âge et selon divers indicateurs. On y constate des différences significatives entre les délinquants âgés et les plus jeunes dans la collectivité quant au risque et aux besoins qu'ils présentent. Comme le font voir les données des trois premiers rangs du tableau, le risque semble diminuer avec l'âge, de même que les besoins; en d'autres termes, plus les délinquants sont jeunes, plus

on s’attend à ce qu’ils présentent un risque élevé et des besoins élevés, alors qu’on s’attendrait à ce que les délinquants âgés manifestent généralement de faibles besoins et un faible risque.

Les délinquants plus jeunes présentent un risque et des besoins plus élevés que leurs aînés. L’Échelle d’information statistique sur la récidive (ISR) montre qu’ils sont deux fois plus susceptibles de récidiver que les délinquants âgés. Le tableau indique en outre qu’ils sont plusieurs fois plus susceptibles d’avoir commis un vol qualifié et plus de deux fois plus susceptibles d’avoir commis des crimes liés à la drogue et d’autres types d’infractions que ne le sont les délinquants âgés. Par ailleurs, les données révèlent que ces derniers sont beaucoup plus susceptibles d’avoir commis un homicide et des infractions sexuelles que ne le sont les moins de 50 ans.

Tableau 47 : Répartition par groupe d’âge et par divers indicateurs

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Risque	47,5	33,5	21,1	15,0	***
Besoins	77,2	56,1	41,5	32,1	***
Risque/Besoins	34,8	23,1	11,8	10,0	***
Classement - Échelle d’ISR	46,4	59,0	78,0	85,1	***
Homicide	4,1	17,1	30,3	37,1	***
Infractions sexuelles	6,6	12,8	23,1	31,4	***
Vol qualifié	34,0	28,2	14,2	7,1	***
Infractions liées à la drogue	26,3	33,8	21,6	12,1	***
Autres infractions	35,6	21,8	20,3	16,4	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Besoins relevés chez les délinquants

Les besoins des délinquants des divers groupes d'âge dans la collectivité ont été mis en comparaison afin d'en dégager les ressemblances et les différences. Le tableau 48 présente les besoins relevés chez les divers groupes d'âge de référence. Bien que les données ne précisent pas le type de liberté sous condition dont jouissent les délinquants, les variations significatives de leurs besoins selon leur âge peuvent indiquer la façon de procéder pour les évaluer, les surveiller et leur fournir les services requis. Par exemple, la similarité de leurs besoins peut inspirer une conception plus homogène des programmes et de la prestation des services, alors que leur divergence donnerait à penser qu'une approche particulière adaptée au groupe d'âge en question serait plus opportune. Les besoins et les risques que présentent les délinquants dans la collectivité sont classés en un minimum de 12 catégories ou domaines cibles : la formation scolaire ou professionnelle, l'emploi, la gestion financière, les relations conjugales ou familiales, les fréquentations, le logement, la stabilité affective, la consommation d'alcool ou de drogue, les aptitudes intellectuelles, la santé et l'attitude (la réceptivité et la coopération). Dans certains cas, le niveau des besoins peut être classé selon l'échelle suivante : « atout », « aucune difficulté », « une certaine difficulté » ou « une grande difficulté ». Nos données montrent que les délinquants plus jeunes manifestent beaucoup plus de besoins que leurs aînés dans 11 des 12 catégories de référence, la catégorie de la santé faisant exception. Par ailleurs, les délinquants âgés se distinguent de manière significative par leurs grands besoins de soins de santé. Les données indiquent en outre que le degré de difficulté des divers groupes d'âge varie considérablement à l'intérieur de chaque catégorie de besoins.

Tableau 48 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du risque et des besoins dans la collectivité : besoins relevés

Indicateur	<30 %	30-49 %	50-64 %	65+ %	RSS
Formation scolaire/professionnelle	54,7	33,3	22,1	13,4	***
Emploi	56,1	43,2	32,4	9,9	***
Gestion financière	48,8	38,1	27,0	9,8	***
Relations conjugales/familiales	32,9	27,9	20,7	14,6	***
Fréquentations/autres relations importantes	41,6	26,5	15,1	8,9	***
Logement	14,9	11,6	6,1	3,2	***
Stabilité comportementale ou affective	48,3	3,8	30,8	26,8	***
Consommation d'alcool	20,5	14,6	8,3	4,9	***
Consommation de drogue	22,9	16,2	2,9	2,4	***
Aptitudes intellectuelles	4,7	4,9	4,2	9,0	ns
Santé	7,5	16,3	33,4	51,2	***
Attitude	13,4	9,4	10,4	12,3	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

Niveau de risque et de besoins

L'octroi de la liberté conditionnelle aux délinquants repose généralement sur l'évaluation de leurs antécédents criminels et des risques qu'ils posent en conséquence. Au cours des années récentes, des chercheurs ont constaté que l'évaluation du risque et des besoins à l'aide de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité permet de mieux prévoir l'issue de la mise en liberté sous condition (Motiuk et Porporino, 1989). Elle permet d'établir avec plus de précision le pourcentage de délinquants de chaque groupe d'âge qui présentent un besoin d'amélioration dans un domaine cible donné.

Le tableau 49 indique le niveau des besoins et des risques relevés dans chaque groupe d'âge. Les délinquants plus jeunes présentent des risques et des besoins nettement plus élevés que ceux de leurs aînés dans les domaines suivants : la formation scolaire et professionnelle, l'emploi, la gestion financière, les relations conjugales ou familiales, les fréquentations ou autres relations importantes, la stabilité comportementale ou affective, la consommation d'alcool et de drogue, et l'attitude. Toutefois, les délinquants âgés manifestent des risques et des besoins plus élevés dans le domaine des soins de santé.

Tableau 49 : Répartition par groupe d'âge et par indicateur du risque et des besoins dans la collectivité : niveau de risque et de besoins

Indicateur	% présentant des besoins				
	<30	**30-49**	**50-64**	**65+**	**RSS**
Formation scolaire/professionnelle	54,7	33,3	22,1	11,4	***
Emploi	56,1	43,2	32,4	9,9	***
Gestion financière	48,8	38,1	27,0	9,8	***
Relations conjugales/familiales	32,9	27,9	20,7	14,6	***
Fréquentations/autres relations importantes	41,6	26,5	15,0	8,9	***
Logement	14,9	11,6	6,1	3,2	***
Stabilité comportementale ou affective	48,3	38,4	30,8	26,8	***
Consommation d'alcool	20,5	14,6	8,3	4,9	***
Consommation de drogue	22,9	16,2	2,9	2,4	***
Aptitudes intellectuelles	4,7	4,9	4,2	9,0	ns
Santé	7,5	16,3	33,4	51,2	***
Attitude	13,4	9,4	10,4	12,3	***
Autochtones	8,4	6,8	4,8	3,6	***

Nota : *P<0,05; **P<0,01; ***P<0,001; ns = non significative
RSS : relations statistiques significatives

PARTIE 3 : LES BESOINS DES DÉLINQUANTS ÂGÉS EN MILIEU CARCÉRAL

Il est bien établi que tous les détenus éprouvent certains besoins du fait qu'ils sont incarcérés (Clements, 1986). Les besoins des délinquants âgés sont essentiellement les mêmes que ceux de tout autre délinquant, mais ils sont exacerbés. Le noeud du problème réside dans leur capacité réduite à faire face à leurs besoins et à les combler en milieu carcéral. Du fait même qu'ils vieillissent en prison, condamnés à une longue peine d'emprisonnement (Walsh, 1989; Cowles, 1990), les délinquants âgés éprouvent des besoins et des difficultés qui les distinguent du reste de la population carcérale adulte. Leurs besoins sont divers et visent entre autres : les soins de santé, l'adaptation à la vie carcérale, les programmes, l'aménagement du milieu carcéral, leurs rapports avec leurs codétenus, leurs rapports avec leur famille, et la préparation de leur mise en liberté sous condition.

La question des moyens à prendre pour répondre aux besoins des délinquants âgés et résoudre leurs problèmes réside au coeur des difficultés auxquelles sont confrontés les administrateurs des prisons, qui sont chargés des politiques et des programmes, mais disposent souvent de ressources limitées.

Soins de santé

D'après les indicateurs tirés de l'ensemble de nos données provenant de l'Évaluation initiale des délinquants et portant sur les besoins en soins de santé des délinquants, il existe sur ce plan une différence très significative entre les délinquants âgés et ceux de moins de 50 ans (tableaux 48 et 49). Du fait même de leur âge, les délinquants de 50 ans ou plus ont fait une consommation excessive d'alcool et de drogue, alliée à une mauvaise alimentation et aux stress de la vie. Selon un des auteurs cités, il y a habituellement une différence de 10 ans entre l'état de santé général des détenus et celui de l'ensemble de la population à l'extérieur. Ainsi, un détenu de 50 ans éprouve en général les problèmes de santé d'une personne de 60 ans dans la collectivité. Par conséquent, les délinquants incarcérés vieillissent plus vite que les membres de la

population normale en raison de leur mode de vie antérieur (Webb, 1959; Kratcoski et Pownall, 1989; Booth, 1989; Clark, 1991).

La préoccupation numéro un des délinquants âgés est la nature des soins de santé qui leur sont prodigués. Ils sont aux prises avec de nombreux problèmes de santé et avec la crainte de vieillir en prison (Parrish, 1992; Young, 1992). Pour nombre d'entre eux, cela entraîne la détérioration progressive de leur santé. L'incidence de problèmes de santé chroniques multiples – maladies du coeur graves, diabète, hypertension, accidents cérébrovasculaires, cancer, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, ulcères, emphysème, troubles de l'ouïe, troubles de la vue, pertes de mémoire, et beaucoup d'autres – est plus élevée chez les délinquants de 65 ans ou plus que chez les plus jeunes (Aday et Webster, 1979; McCarthy, 1983; Malcolm, 1988). À la crainte de vieillir en prison s'ajoute celle d'y mourir. Cette crainte hante la vie quotidienne les délinquants qui ont encore de nombreuses années à purger en prison (Dugger, 1990). Pour beaucoup, la honte de mourir en prison comporte des conséquences négatives insoutenables pour leurs enfants et leurs descendants (Carroll, 1989; Aday, 1994). Confrontés à de telles situations pénibles, nombre de délinquants âgés cherchent naturellement refuge dans certaines activités, souvent à caractère religieux, comme la lecture de la Bible ou l'assistance aux offices du culte. Souvent, la mort de parents et d'amis ébranle les délinquants âgés qui peuvent en être très atteints dans leur santé. Dans leur deuil, certains semblent chercher un soutien affectif auprès de codétenus de leur âge (Aday, 1994). La santé des délinquants âgés est extrêmement importante d'un autre point de vue : elle contribue à leur sentiment de bien-être général et augmente, ou restreint, indirectement la gamme et le nombre des activités professionnelles et récréatives auxquelles ils peuvent participer (Kratcoski et Pownall, 1989; Roth, 1992).

Les délinquants âgés qui vieillissent en prison et dont la santé se détériore ont naturellement besoin d'une gamme complète de soins de santé, y compris des soins médicaux, dentaires, alimentaires et de longue durée (Webb, 1959; Wiltz, 1978; Antinovsky, 1979, Lewis, 1989). Certains peuvent nécessiter un traitement pour des troubles de la mémoire, de la vue ou de l'ouïe. Certains auront besoin d'appareils

auditifs, de lunettes, de canes, de déambulateurs, de fauteuils roulants, de stimulateurs cardiaques, de prothèses, etc. Il se peut que certains aient besoin d'un régime alimentaire spécial ou d'un suivi de leur régime alimentaire. Certains peuvent être atteints d'affections nécessitant des soins continus ou un suivi permanent (Shover, 1985). Des chaises percées, des douches et des baignoires équipées d'une barre d'appui devraient être mises à la disposition de tous les délinquants âgés qui en ont besoin, et devraient être adaptées pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de s'en servir. Au fond, les besoins des délinquants âgés en matière de soins de santé, de rôles dans le cycle de la vie, d'amitiés et de sécurité restent habituellement les mêmes où qu'ils soient (Goetting, 1983). Beaucoup de délinquants âgés peuvent nécessiter des soins spéciaux pour divers problèmes de santé. Il se peut que bon nombre de leurs besoins sanitaires essentiels soient négligés du fait qu'ils sont incarcérés, et que leur incarcération même intensifie leurs besoins (Ham, 1976). À ces besoins médicaux spéciaux peuvent s'ajouter notamment la remise quotidienne de médicaments et les visites médicales régulières aux malades qui ont de la difficulté à se déplacer (Origer, 1986). Tous ces besoins risquent d'imposer un lourd fardeau aux professionnels de la santé et aux autres membres du personnel du SCC. Étant donné le coût total, il y a lieu de s'interroger sur la sagesse de garder en prison pendant de nombreuses années des délinquants d'âge avancé qui ne sont pas violents.

D'aucuns estiment qu'en raison de la détérioration progressive de leur santé, les délinquants âgés doivent être traités par des professionnels qui connaissent bien les composantes physiologiques du vieillissement et possèdent la patience et la formation requises pour s'en occuper (Freedman, 1948; Baier, 1961; Goetting, 1983, 1984; Morton, 1993).

Certains auteurs ont mis en doute la capacité des systèmes correctionnels de répondre adéquatement aux besoins des détenus âgés. Ils soutiennent que puisque peu de systèmes correctionnels possèdent des installations pour les délinquants d'âge avancé, les soins qu'ils leur prodiguent sont inadéquats. À leur avis, nombre de détenus âgés et handicapés ont besoin de services spéciaux et parfois de soins de

convalescence. Ils signalent que même dans les meilleures circonstances, le milieu carcéral est très stressant, qu'un des plus grands facteurs de stress est le danger auquel les détenus sont exposés quotidiennement et que ce stress nuit à leur santé (Lazarus, 1966; Davidson et Cooper, 1981; Hagel, 1982; Edwards, 1983; Vega et Silverman, 1988).

La détérioration de la santé des délinquants âgés s'étend aussi à leur santé mentale (Booth, 1989). Sur ce plan, les résultats des travaux de recherche sont contradictoires. Teller et Howell (1981) ont constaté que les délinquants âgés signalaient moins de troubles psychiques et de problèmes de dépression et se montraient généralement moins antisociaux, moins impulsifs et moins hostiles que les plus jeunes. Par ailleurs, d'après Vega et Silverman (1988), il se peut qu'en réalité, les délinquants âgés étouffent ou nient leur état de stress, leur colère et leur angoisse. Tout indique que la dépression constitue un problème de santé grave dans la population carcérale âgée (Toch, 1976). Les délinquants âgés affichent le taux de suicide le plus élevé de tous les segments de la population, et les administrateurs des prisons devraient accorder une grande priorité à ce problème (Wetzel, 1980). Panton, dont les recherches reposent sur l'inventaire multiphasique de la personnalité du Minnesota (MMPI), en vient à la conclusion que, bien que les détenus âgés paraissent moins psychotiques que les délinquants plus jeunes, ils semblent plus névrosés et expriment plus de sentiments d'angoisse, de dépendance et d'appréhension (Panton, 1976-1977; Fry, 1986). Dans l'ensemble, la santé mentale constituerait donc une variable significative dans la prévision des problèmes de comportement et d'adaptation, tout particulièrement en ce qui a trait aux délinquants et aux manquements à la discipline (Adams, 1981, 1986; Toch, 1982; Toch et Adams, 1986, 1987; Toch, Adams et Green, 1987; McShane, 1989; McShane et Williams, 1990).

Les chercheurs ont en outre observé plusieurs changements psychiatriques et psychologiques chez les délinquants purgeant une peine de longue durée, et en particulier chez les délinquants âgés (Buchanan, 1983; Chaneles, 1987). Voici une liste partielle des changements observés : dépression, angoisse, introversion,

névrose et émotivité; apathie, dépendance à l'endroit du personnel et de la routine, motivation pour faire de son mieux, intérêt porté au monde extérieur et aux relations personnelles avec des gens de l'extérieur; les soucis suscités par leur éventuelle mise en liberté sous condition, la notion du temps et la perspective temporelle future (Jones, 1976; Sapsford, 1978; Von Wormer, 1981).

Il est bien établi que l'alcoolisme est un des grands problèmes sociaux et médicaux qui affligent les délinquants âgés, mais son traitement en milieu carcéral se limite souvent à l'abstinence obligatoire (McCarthy, 1983). Il est connu en outre que l'alcool exacerbe les maladies mentales ainsi que les tendances suicidaires et homicides aussi bien que le comportement (Forni, 1978).

Enfin, il est à noter que selon les résultats d'études menées auprès de délinquants d'au moins 60 ans et portant sur leur perception personnelle de leur âge, il y a tout lieu de croire que l'état de santé est le meilleur prédicteur de l'âge que le sujet s'attribue. Ni l'âge chronologique ni la durée de la peine ne sont liés statistiquement à la perception personnelle de l'âge du sujet. Les auteurs de ces études en viennent à la conclusion que plus les problèmes de santé du délinquant sont nombreux, plus il est susceptible d'avoir le sentiment d'être plus vieux que son âge chronologique. Ces études donnent à penser que c'est l'état de santé et peut-être l'estime de soi qui déterminent l'âge qu'on se donne (Wiltz, 1973; Hendricks et Burkhead, 1978). Quoi qu'il en soit, d'autres études réfutent ces constatations (Gillespie et Galliher, 1972; Reed et Glamser, 1979). La santé est peut-être le facteur auquel le délinquant âgé accorde le plus d'importance, car elle détermine non seulement son niveau de participation à des programmes, mais aussi son adaptation à la vie en milieu carcéral.

Adaptation à la vie carcérale

Selon nos données sur l'incarcération et les infractions disciplinaires dans les établissements, les délinquants âgés présentent généralement moins de problèmes d'adaptation que les plus jeunes. D'autres chercheurs affirment toutefois que si les

délinquants âgés se montrent mieux adaptés et moins perturbateurs en prison, beaucoup d'entre eux semblent présenter des caractéristiques psychologiques et affectives révélatrices de problèmes d'adaptation qui sont négligés (Vito et Wilson, 1985). Teller et Howell ont constaté que les délinquants âgés étaient mieux adaptés que leurs cadets, moins antisociaux, moins impulsifs et moins hostiles. Cette constatation s'applique tout particulièrement aux délinquants âgés qui étaient jeunes quand ils ont été condamnés à leur première peine d'emprisonnement (Teller et Howell, 1981). Wiegand et Burger (1979) ont même affirmé que les agents des services correctionnels tentent souvent de dissuader les détenus âgés de quitter l'établissement en raison de l'« effet calmant » de leur présence.

Toutes les études portant sur la discipline en milieu carcéral montrent que, collectivement, les délinquants âgés commettent moins d'infractions à la discipline que les plus jeunes (Johnson, 1966; Mabli *et al.*, 1979; Flanagan, 1983; McShane et Williams, 1990).

Selon d'autres chercheurs, les délinquants âgés sont moins enclins à enfreindre le règlement et moins susceptibles de tenter de s'évader que leurs cadets. Ils sont plus stables, plus matures et moins enclins à se battre, à se droguer ou à se livrer à d'autres activités interdites. Ils coopèrent davantage avec le personnel de l'établissement. Ils ne cherchent pas à se faire remarquer et s'entendent bien avec les autres détenus, car ils se rendent compte qu'ils ne peuvent plus rivaliser physiquement avec leurs codétenus plus jeunes (Jensen, 1977; Wooden et Parker, 1980).

Outre ces sources d'éléments probants directs, certaines études établissent la présence d'une relation entre l'âge du détenu et les infractions disciplinaires, bien qu'elles n'isolent pas les délinquants âgés du reste de la population carcérale. Les résultats cadrent avec ceux qui nous avons présentés précédemment. Ils corroborent fortement la thèse selon laquelle les infractions disciplinaires diminuent avec l'âge et les délinquants âgés commettent moins d'infractions disciplinaires que les plus jeunes (Wolfgang, 1964; Ellis *et al.*, 1974; Straus et Sherwin, 1975; Jensen, 1977).

Les explications du phénomène observé varient toutefois. Certains chercheurs considèrent la conformité disproportionnée des délinquants âgés au règlement comme un résultat physiologique du vieillissement, alors que d'autres soutiennent que les délinquants plus jeunes sont naturellement plus actifs et énergiques, et sont donc plus susceptibles de se battre entre eux (Fuller et Orsagh, 1979). Les chercheurs s'entendent généralement pour dire que les « nouveaux » délinquants primaires s'adaptent mieux à la vie carcérale que les multirécidivistes âgés (Adams et Vedder, 1961; Bergman et Amir, 1973; Silfen, 1977; Aday et Webster, 1979; Teller et Howell, 1981).

Certains chercheurs ont étudié l'effet de divers facteurs tels que les relations familiales, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, l'état de santé, la situation financière et le nombre d'années d'incarcération sur l'adaptation des délinquants âgés à la vie carcérale. Ils ont constaté que de tous ces facteurs, c'étaient les relations familiales, le niveau d'instruction et l'état de santé qui favorisaient l'adaptation à la vie carcérale le plus. Les délinquants âgés qui ont gardé le contact avec leur famille s'adaptent mieux que ceux qui ont rompu leurs liens familiaux. De même, les délinquants âgés qui savent lire et sont assez instruits pour participer en établissement aux activités nécessitant une certaine formation scolaire présentent moins de problèmes d'adaptation (Sabath et Cowles, 1988).

Pour beaucoup de délinquants âgés, la « perte » qui influe le plus sur leur adaptation à la vie carcérale est la détérioration de leur santé. Des chercheurs ont étudié certains déterminants de la santé des délinquants âgés et leur effet potentiel sur l'adaptation à l'établissement. À leur avis, certains problèmes de santé, par exemple la sénilité et la détérioration des capacités intellectuelles et physiques, peuvent rendre les délinquants âgés inflexibles, méfiants, querelleurs ou même violents (Bergman et Amir, 1973; Moore, 1989; Douglass *et al.* ,1994). Il se peut, en effet, que l'état de santé du délinquant âgé constitue un déterminant significatif de son adaptation à la vie carcérale et de son éventuelle dépendance à l'égard de l'établissement. D'après certains chercheurs, les problèmes de santé créent chez les délinquants âgés une dépendance envers la communauté carcérale, et cette

dépendance risque d'augmenter à mesure que la santé du délinquant dépérit (Aday, 1976; Goetting, 1983).

La durée de la peine du délinquant âgé est une variable critique dans le maintien ou la rupture de ses liens sociaux avec la collectivité libre (Gaes, 1990). Plus sa peine d'emprisonnement est longue, plus ses attaches et ses rôles sociaux à l'extérieur de la prison diminuent; il en résulte un enchaînement de traumatisme émotionnel et d'isolement qui augmente la dépendance envers l'établissement chez beaucoup de délinquants âgés, surtout s'ils n'ont pas de proches parents ou d'amis auprès desquels ils peuvent aller vivre au sein de la collectivité (Rosow, 1962; Aday et Webster, 1979). Lorsque la durée de la peine est liée à la perte du rôle social, cela peut nuire à l'adaptation du délinquant âgé à la vie carcérale. Cela peut aussi le pousser à chercher une nouvelle sous-culture, un nouveau rôle, une nouvelle identité et un nouveau groupe social, qui sont tous essentiels au bien-être social et psychologique. Divers chercheurs ont qualifié d'institutionnalisme ce processus qui peut marquer les dernières étapes de l'incarcération des délinquants âgés (Aday, 1976, 1994; Aday et Webster, 1979; Goetting, 1983; McShane et Williams, 1990). Il est signalé que si l'emprisonnement est assez long, les délinquants âgés peuvent remplacer leurs groupes de référence dans la collectivité par des groupes de référence de détenus, et leurs rôles conventionnels par des rôles dans la sous-culture carcérale (Adams et Vedder, 1961; Aday, 1976; Ham, 1976; Aday et Webster, 1979). Le degré de dépendance des délinquants âgés à l'égard de l'établissement varie selon les circonstances; les célibataires, les délinquants incarcérés à un jeune âge et les multirécidivistes manifestent généralement une plus grande dépendance (Aday et Webster, 1979).

La dépendance des délinquants âgés envers l'établissement pose souvent de nombreux problèmes au personnel. Ces délinquants risquent d'exiger beaucoup de temps et d'énergie de la part du personnel et de formuler de nombreuses plaintes constantes. S'ils ne sont pas satisfaits de la suite donnée à leurs revendications et à leurs plaintes, ils soutiendront probablement que l'agent ne les comprend pas ou se soucie peu de ce qui leur arrive (Panton, 1974). D'autres analystes ont signalé que

les délinquants âgés sont plus exigeants, plus égocentriques et plus naïfs que leurs cadets, mais moins hostiles envers l'autorité (Vito et Wilson, 1985). D'autres encore ont présenté des résultats indiquant que les délinquants âgés sont insécurisés, déprimés et craintifs, qu'ils comptent sur le personnel de l'établissement pour les protéger et ont peu de prestige auprès des autres détenus (Rodstein, 1975; Krajick, 1979).

Certains chercheurs se sont penchés sur la question de la satisfaction de vivre chez les délinquants âgés. D'après les résultats de leurs travaux, ces délinquants ont acquis des stratégies d'adaptation qui leur permettent de vivre avec un minimum de stress. Ils semblent s'être résignés au fait qu'ils sont incarcérés, la vie en milieu carcéral semble leur offrir un soutien social adéquat, et leur conception de la vie demeure positive (Wooden et Parker, 1980).

Le vieillissement en prison diffère nécessairement du vieillissement dans la collectivité, étant donné le caractère anormal du milieu carcéral. D'après la recension exhaustive que Lieberman a faite des études sur les détenus âgés, ceux-ci présentent généralement les caractéristiques suivantes : inadaptation, dépression, tristesse, inefficacité intellectuelle, manque d'estime de soi, sentiments d'insignifiance et d'impuissance, le sentiment d'être vieux et incapable de rivaliser ou de faire face à ses problèmes, la docilité, la soumission, un éventail restreint de centres d'intérêt et d'activités (Lieberman, 1969). Privés d'un avenir, certains délinquants âgés peuvent chercher à fuir leur situation en envisageant le suicide.

Programmes pour délinquants âgés

La plupart des politiques et programmes actuels n'ont pas été conçus en fonction des délinquants âgés, pas plus que l'aménagement du terrain et des bâtiments des établissements correctionnels. Ils visent plutôt la réadaptation de délinquants qui sont jeunes, agressifs, peu instruits, sans formation professionnelle et peu motivés (Vito et Wilson, 1985). Au cours des années récentes, les administrateurs des prisons ont pris conscience de la présence des délinquants âgés dans leurs établissements

(Anderson, 1992). Il s’agit surtout de détenus qui ont été condamnés à l’emprisonnement à perpétuité et ont vieilli dans l’établissement. Comme ils sont peu nombreux, ils n’attirent pas l’attention. Ils sont affectés à de menus travaux qui les occupent, mais n’exigent pas un grand effort physique. On a constaté récemment que leur nombre augmente très rapidement, et les administrateurs des prisons viennent juste de se rendre compte que les détenus âgés ont des besoins particuliers (Vega et Silverman, 1988; Kratcoski et Pownall, 1989).

Y a-t-il lieu de faire participer les délinquants âgés à des programmes de traitement en milieu carcéral? C’est là une question cruciale que les chercheurs sont appelés à résoudre. Si la réponse repose sur le principe que les délinquants devraient être mieux équipés pour obtenir un emploi au moment de leur mise en liberté, il semble inutile d’offrir des cours de rattrapage scolaire et des programmes de formation professionnelle à ceux qui n’ont aucun avenir professionnel en raison de leur âge (Johnson, 1988).

Il existe néanmoins des raisons impérieuses d’aider ces délinquants à comprendre l’étiologie de leurs crimes, à s’adapter à la vie en milieu carcéral et à se préparer en vue de leur libération conditionnelle.

En règle générale, les programmes officiels de formation scolaire et professionnelle offerts aujourd’hui dans les établissements ne favorisent pas la participation des délinquants âgés et ne sont pas adaptés à leurs besoins. La majorité de ces délinquants ont quitté les bancs de l’école depuis de nombreuses années et n’ont aucun désir de reprendre leurs études (Goetting, 1983). Certains chercheurs ont constaté la présence apparente d’un préjugé structurel contre la participation des délinquants âgés aux programmes offerts en établissement. Ils signalent l’opinion répandue, bien que dissimulée, chez certains membres du personnel correctionnel, voulant que les délinquants âgés soient « trop vieux pour apprendre de nouveaux trucs ». Ainsi, les délinquants âgés sont souvent considérés comme étant « sur le retour » et comme inaptes à accroître leurs compétences à long terme (Petersilia, 1979; Vito et Wilson, 1985).

Selon certains auteurs, les délinquants âgés qui expriment le désir de suivre des cours de formation scolaire risquent d'en être dissuadés par des membres du personnel qui jugent que les places disponibles devraient être réservées aux jeunes délinquants plus susceptibles d'en profiter. À leur avis, le personnel correctionnel estime qu'un ancien détenu âgé a peu de chances de trouver un emploi dans la collectivité lorsqu'il retrouve sa liberté (Wiegand et Burger, 1979; Goetting, 1984).

Outre les présumés préjugés du personnel, il y a le problème du manque de motivation de la part des délinquants âgés, qui constitue un obstacle à la création de programmes valorisants à leur intention. Quelles que soient les déficiences physiques dont ils sont affligés et qui les empêchent de travailler ou de faire de l'exercice, nombre de délinquants âgés ne sont pas disposés à entreprendre de nouvelles activités, même lorsqu'ils ont manifestement de bonnes chances d'en profiter. Par exemple, beaucoup de délinquants âgés n'ont pas terminé leurs études secondaires. Or, cela embarrasse bon nombre d'entre eux d'admettre qu'ils sont peu instruits, surtout s'ils ne savent pas lire ni écrire (Bintz, 1974; Krajick, 1979; Goetting, 1983). Si un délinquant âgé participe à des programmes de traitement, les autres détenus risquent de penser qu'il craint de compromettre ses chances d'obtenir sa liberté sous condition plus que ceux qui s'en abstiennent.

Dans certains cas, la déchéance physique, intellectuelle et affective causée par le vieillissement et les longues années d'emprisonnement complique souvent les besoins en programmes des délinquants âgés. Comme ces délinquants purgent leur peine et ne cherchent pas à se faire remarquer, on craint que les administrateurs des prisons n'aient tendance à les négliger ou à les isoler dans des espèces de centres de retraite carcéraux médicalisés (Adams et Vedder, 1961; Krajick, 1979; Vito et Wilson, 1985). Il faut plutôt accorder plus d'attention et affecter plus de ressources aux programmes visant le bien-être psychologique et affectif des délinquants âgés, leur isolement social ainsi que leur comportement d'évitement et de déni. Étant donné l'âge et l'état de santé de ces délinquants, il semble que les programmes offerts couramment en établissement (rattrapage scolaire, formation professionnelle, counselling, etc.) ne répondent pas à leurs besoins (Vega et Silverman, 1988).

Aux États-Unis, le Federal Bureau of Prisons a reconnu dès les années 70 que les délinquants âgés avaient besoin de programmes spéciaux. Il a fait des progrès considérables dans la prestation de tels programmes dans les établissements correctionnels fédéraux. Comme la plupart des délinquants âgés cherchent un emploi ou ont recours à l'aide sociale lorsqu'ils réintègrent la collectivité, le Bureau a reconnu qu'ils avaient peut-être besoin de plus d'aide et de soutien que leurs codétenus plus jeunes (Kratcoski et Pownall, 1989).

Au Canada, la thèse selon laquelle les délinquants âgés ont besoin de programmes spéciaux reste une idée nouvelle que les administrateurs des systèmes correctionnels n'ont pas embrassée encore. Bien que les délinquants âgés ne constituent qu'une fraction de l'ensemble de la population carcérale dans la plupart des établissements fédéraux, il faut créer des programmes spéciaux pour répondre à leurs besoins particuliers. Ces programmes devraient être dispensés dans des endroits accessibles aux délinquants handicapés. Les programmes devraient être structurés de manière à faciliter la participation des délinquants. Les délinquants âgés qui jouissent d'une bonne santé physique et mentale devraient être incités à profiter de tous les programmes disponibles. On croit que plus ils participent aux programmes offerts en établissement, plus grandes sont les chances qu'ils adoptent une attitude constructive à l'égard de leur emprisonnement. Et une telle attitude positive aidera à parer à la déchéance physique et mentale (Kratcoski et Pownall, 1989). Il est conseillé de mettre l'accent sur des programmes d'ensemble, intégrés et structurés de manière à accroître la satisfaction de vivre des délinquants et à favoriser la réussite de leur éventuelle réinsertion sociale (Aday, 1977).

Par contre, certains chercheurs s'opposent à l'octroi d'une considération spéciale ou à la prestation de programmes de traitement spéciaux aux délinquants âgés. Certains auteurs ne voient pas la nécessité ni l'obligation d'accorder une considération spéciale aux délinquants âgés (Silfen, 1977; Wooden et Parker, 1980). D'autres traitent plus précisément de la question du regroupement des détenus par âge, soutenant que leur répartition dans l'ensemble du système carcéral a un effet stabilisateur sur la population carcérale générale (McCleery, 1961; Wolfgang, 1964;

Straus et Sherwin, 1975). À leur avis, le choix de l'endroit où le détenu est logé et de l'emploi auquel il est affecté devrait reposer d'abord sur les mesures de sécurité à prendre à son endroit. Ils relèguent les besoins du délinquant en matière de santé, de relations familiales et de liens avec la collectivité au deuxième rang. D'après ces auteurs, si un détenu a reçu une formation professionnelle particulière et qu'il préfère ce genre de travail, il devrait être placé dans un établissement qui peut lui offrir un emploi dans sa profession. Ils estiment que placer un détenu dans une unité spéciale pour délinquants âgés risque de nuire à sa sécurité, à ses relations avec sa famille ainsi qu'à ses intérêts et ses besoins professionnels (Silfen, 1977; Goetting, 1983, 1984). À cet égard, les délinquants âgés devraient être placés dans le milieu carcéral qui répond le mieux à leurs besoins.

Le milieu carcéral et les délinquants âgés

Comme le font voir les tableaux 5 et 6, environ 89 % des délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux du Canada ont moins de 50 ans, et la vaste majorité d'entre eux sont dans la vingtaine. Les établissements sont conçus pour accueillir ce grand groupe d'âge et non en fonction des délinquants âgés (Kratcoski et Babb, 1990). Vito et Wilson signalent que même l'aménagement du terrain et des bâtiments, les conditions de vie et les réalités sociales dans les établissements carcéraux visent les délinquants de moins de 50 ans. Cela pose des problèmes considérables aux délinquants âgés qui trouvent que le milieu carcéral ne répond pas à leurs besoins particuliers (Vito et Wilson, 1985; Service correctionnel du Canada, 1991). D'aucuns soutiennent qu'aujourd'hui, les prisons devraient être des établissements à vocation sociale, tout comme les écoles et les hôpitaux. Nous pourrions donc relever les préoccupations que suscitent les conditions de vie en milieu carcéral et les besoins des détenus. Nous pourrions nous doter de politiques et de pratiques qui reposent sur le principe du respect de la personne et tiennent compte des besoins individuels (Bowker, 1982; Johnson, 1988; Moore, 1989).

Krajick (1979), tout comme Wiegand et Burger (1979), signale que la victimisation et la crainte d'être tyrannisés constituent un problème grave chez les délinquants âgés.

Ils font remarquer que bien que les délinquants âgés représentent rarement un risque pour la sécurité, la protection d'un élément aussi vulnérable de la population carcérale peut poser un problème frustrant aux administrateurs des établissements. Cela soulève la question du logement des délinquants âgés. Les chercheurs ne s'entendent pas sur l'opportunité de grouper les détenus par âge dans des unités de logement distinctes ou d'intégrer tous les groupes d'âge. La question suscite aujourd'hui autant de controverse dans le secteur correctionnel que dans le domaine de la gérontologie en général (Williams, 1984; Golant, 1985). La plupart des délinquants âgés trouvent cela stressant de vivre en étroite proximité avec des détenus plus jeunes, et cette situation leur pose un problème grave (Krajick, 1979; Walker et Gordon, 1980). Les plus jeunes sont souvent bruyants et agressifs. Les plus vieux peuvent être victimes de diverses formes de mauvais traitements aux mains de leurs cadets, allant du harcèlement aux actes d'agression et au vol (Golden, 1984).

Certains chercheurs ont constaté que la menace constante de violence qui plane dans les établissements correctionnels ne se retrouve pas à l'extérieur des prisons. À l'appui de leur observation, ils font état de la violence généralisée que l'on associe normalement au milieu carcéral (Cohen *et al.*, 1976). D'autres soutiennent que la violence dans les prisons est en grande partie attribuable à des facteurs internes tels que le surpeuplement, les différences ethniques, le manque de formation du personnel, les injustices perçues au sein du système, la double occupation des cellules et la myopie des administrateurs (Conrad, 1982; Toch et Adams, 1987; Toch, Adams et Green, 1987).

Les partisans du placement des délinquants âgés dans des unités distinctes considèrent que c'est le meilleur moyen de les protéger contre les détenus plus jeunes violents. Ils estiment que le regroupement des délinquants âgés peut accroître leur estime de soi, réduire leurs sentiments de solitude et d'isolement, stimuler leur désir d'entretenir des relations sociales, éveiller leur curiosité intellectuelle, les amener à s'identifier à leurs pairs, leur inspirer le sentiment de partager un patrimoine commun, accroître leur capacité de se réinsérer dans la collectivité, et provoquer la

prestation de programmes de traitement, si de tels programmes sont disponibles. Les exceptions, à leur avis, sont les détenus qui posent un risque à la sécurité de l'établissement (Krajick, 1979; Roberg et Webb, 1981; Rubenstein, 1984; Johnson, 1988). D'aucuns soutiennent que l'aménagement d'installations distinctes pour les délinquants âgés faciliterait la mise en oeuvre de programmes spéciaux répondant à leurs besoins. Le regroupement des délinquants âgés est bénéfique pour leur santé mentale et favorise leur adaptation sociale (Wiegand et Burger, 1979; Golant, 1985).

Dans les systèmes où les délinquants âgés sont groupés dans des installations distinctes, les autorités carcérales estiment souvent qu'elles protègent ainsi les détenus plus jeunes en empêchant les « vieux taulards » de transmettre leurs connaissances aux détenus moins expérimentés. Les raisons pour lesquelles certains auteurs sont en faveur du placement des délinquants âgés dans des unités distinctes varient. Krajick (1979), par exemple, constate que les unités spéciales ou d'isolement protecteur sont plus tranquilles et plus paisibles, même si les possibilités de loisirs et d'emploi y sont restreintes. Silfen (1977) et ses collègues affirment que les détenus âgés devraient être placés dans une unité spéciale parce qu'ils n'arrivent pas à s'adapter à la population carcérale générale.

De plus, certains auteurs proposent comme terrain d'entente qu'il n'est peut-être pas souhaitable de grouper les délinquants âgés dans une unité de logement distincte à l'intérieur d'un établissement. Nous pourrions concevoir des locaux d'habitation qui protégeraient les délinquants âgés contre la maladie et les invalidités physiques. Nous pourrions doter ces locaux d'équipements de première nécessité adaptés aux délinquants âgés et les aménager de manière à faciliter l'accès aux salles de bains et aux pièces où dorment les détenus (Kratcoski et Pownall, 1989).

Des arguments tout aussi persuasifs ont été formulés en faveur de l'intégration des détenus âgés dans la population carcérale générale. À la thèse voulant que les délinquants âgés soient souvent victimes de violence s'oppose la thèse selon laquelle ils ont du prestige auprès des autres détenus qui les traitent avec déférence. D'aucuns affirment en outre qu'ils jouissent du respect des détenus plus jeunes en

raison de leur grande connaissance des opérations carcérales et de la vie en milieu carcéral, connaissance qui leur permet de manipuler le système dans leur intérêt (Wiltz, 1973). Selon d'autres auteurs, la place des délinquants âgés dans la hiérarchie carcérale repose en partie sur leur ancienneté; les « vieux taulards »qui ont une longue expérience de la vie carcérale établissent les normes et jouent des rôles de chef. L'absence de toute préparation officielle à la « vie dans la cour de l'établissement » favoriserait le maintien d'une hiérarchie sociale officieuse dominée par les détenus expérimentés. Cette autorité que les détenus âgés exercent sur les rites et les épreuves d'initiation leur confère le pouvoir de reléguer les nouveaux venus à un rang subalterne et de les y maintenir jusqu'à ce qu'ils se conforment aux normes de la culture carcérale (McCleery, 1961; Goetting, 1983).

L'argument le plus persuasif qui est souvent avancé en faveur de l'intégration des délinquants âgés dans la population carcérale est néanmoins leur présumé effet stabilisateur. Selon le concept sociologique de contrôle social, les délinquants âgés remplissent une fonction vitale en maintenant l'ordre au sein de la population carcérale et prêtent donc leur concours d'importance capitale au contrôle exercé par les gardiens et l'établissement (Rubenstein, 1984; Roth, 1992). D'après certains spécialistes des sciences sociales, on serait malavisé de continuer d'isoler les délinquants âgés des plus jeunes, car leur présence dans la population carcérale générale a un effet stabilisateur (Straus et Sherwin, 1975). Toutefois, lorsque les autorités carcérales parlent des délinquants âgés dans ce contexte, il s'agit des délinquants de 35 à 50 ans. Les délinquants de 65 ans et plus sont considérés comme trop passifs et dépendants pour exercer une grande influence sur les détenus plus jeunes (Johnson, 1988).

De plus, le regroupement des délinquants âgés dans des unités distinctes risque de les priver des programmes de traitement et des emplois dont disposent leurs cadets plus nombreux. Cela risque aussi d'aller à l'encontre des préférences des délinquants âgés qui ne veulent pas s'identifier aux autres membres de leur groupe d'âge (Goetting, 1984).

Il se peut que le phénomène de l'exploitation et de l'agression des détenus âgés par les plus jeunes soit exagéré quelque peu. Il ne faut pas oublier que la majorité des délinquants âgés, et surtout les récidivistes, n'en sont pas à leur première période d'emprisonnement. Ils n'ignorent pas ce qu'est la vie carcérale; ils ont eu le temps et l'occasion de se mettre au courant et savent ce qu'il faut faire pour survivre en prison (Kratcoski et Pownall, 1989).

Ces points de vue contradictoires opposent les avantages du regroupement des détenus âgés dans des unités de logement distinctes à leurs conditions de vie dans la population carcérale générale. Les deux formes de logement soulèvent des questions concernant l'intérêt accordé aux délinquants âgés. À partir de cette abondance d'opinions et de constatations, les établissements ont le choix entre les formules suivantes pour loger les délinquants âgés :

1. Ils peuvent les placer avec les autres détenus adultes et leur fournir des locaux spéciaux, y compris des unités de logement distinctes, des régimes alimentaires spéciaux et des emplois.
2. Ils peuvent les séparer des délinquants plus jeunes en les plaçant dans des installations spéciales, bien équipées pour répondre à leurs besoins. Un établissement à sécurité minimale pourrait leur être réservé dans chaque région, s'ils sont assez nombreux.
3. Ils peuvent accorder la liberté sous condition aux délinquants non violents de plus de 65 ans.
4. Ils peuvent accorder la liberté sous condition aux délinquants non violents de 70 ans ou plus, et les placer dans des centres d'accueil au sein de la collectivité (Wiltz, 1978).

Cette dernière formule ne serait envisagée que pour les détenus qui n'ont pas de famille ou dont la famille refuse de les prendre en charge.

Si le débat sur le regroupement par opposition à l'intégration des délinquants âgés n'est toujours pas tranché, c'est notamment parce que les effets de

l’emprisonnement sur ces détenus ne sont pas clairs. Les avis divergent beaucoup sur la réaction des personnes âgées au milieu carcéral. Par exemple, Reed et Glamser (1979) signalent que 15 des 19 délinquants âgés de leur population de référence disaient se sentir plus jeunes en prison. Les chercheurs en sont donc venus à la conclusion que les délinquants âgés sont dans une meilleure position que les personnes de leur âge dans la collectivité, car ils mangent trois repas par jour à des heures régulières, se reposent souvent, ont accès à des soins de santé, ne sont pas soumis à de durs travaux manuels et n’abusent pas de l’alcool. Par contre, dans le cadre de leur étude menée en Israël, Bergman et Amir (1973) ont constaté que la santé physique et mentale des détenus âgés se détériorait rapidement dès leur incarcération.

Que les délinquants âgés soient regroupés dans des unités spéciales distinctes ou intégrés dans l’ensemble de la population carcérale, il est important que les installations répondent aux besoins particuliers des pensionnaires âgés et handicapés afin d’éviter toute accusation de violation des droits humains, sinon pour des raisons humanitaires.

Aux États-Unis, les autorités correctionnelles sont légalement tenus de se conformer aux dispositions de l’*Americans with Disabilities Act*. Cette loi confère aux citoyens américains des droits qu’ils conservent pendant leur incarcération. Elle a donné lieu à de nombreuses poursuites judiciaires pour diverses formes de négligence, intentées contre les départements des services correctionnels par des délinquants et des associations de défense des droits civiques (Van Sickle, 1995; Goetting, 1985). Actuellement, les délinquants âgés sont intégrés dans l’ensemble de la population carcérale générale où la plupart d’entre eux sont mal à l’aise avec les détenus plus jeunes. Les établissements carcéraux devraient être construits de manière à donner aux détenus âgés la plus grande mobilité possible. La meilleure façon d’y parvenir est peut-être de les placer dans des établissements spéciaux, équipés pour répondre à tous les besoins des personnes âgées – besoins physiques, sociaux et psychologiques (Goetting, 1984).

Pour ce qui est du logement des détenus âgés, les établissements devraient être dotés d'équipements spéciaux pour ceux dont la mobilité est très réduite. La forme et l'aménagement des bâtiments, tout comme la topographie du terrain sur lequel ils sont construits, peuvent gêner, voire entraver, l'accès à divers services. Il faudra peut-être élargir les portes des cellules pour permettre aux délinquants d'y accéder en fauteuil roulant. Il faudra peut-être remplacer les lavabos et cuvettes d'encombrement réduit et fixer des barres d'appui aux murs des cellules et des douches. Il faudra peut-être prévoir une place où ranger un fauteuil roulant à l'intérieur des cellules. Les détenus âgés ou handicapés ne seront peut-être pas en mesure de partager une cellule avec une autre personne. Les activités en plein air peuvent présenter un danger pour les détenus âgés; il se peut que leurs loisirs se limitent à des activités sédentaires comme les jeux de cartes, les jeux de table et les échecs. Il faudra peut-être livrer leurs repas à ceux qui sont incapables de se déplacer, et les professionnels de la santé devront peut-être faire des visites (Ham, 1980; Goetting, 1984; Dugger, 1988). Le fonctionnement des établissements carcéraux montre clairement qu'en règle générale, ils tiennent compte de l'âge chronologique uniquement par rapport à l'état de santé. Les installations, les programmes et les traitements adaptés aux délinquants âgés sont rares et jamais complets; ces lacunes témoignent peut-être du défaut des autorités de se rendre compte de la situation et de leur manque de sensibilité aux besoins spéciaux des détenus âgés (Goetting, 1983, 1984).

Les rapports des délinquants âgés avec les autres détenus

Selon plusieurs études menées auprès des délinquants âgés, c'est, après la famille, aux associations bénévoles, aux amitiés et aux réseaux d'entraide des détenus qu'ils accordent le plus d'importance, car ces liens déterminent leur capacité de s'adapter à la vie carcérale. Les rapports du délinquant avec les autres détenus lui fournissent souvent l'occasion d'avoir des conversations intimes sur divers sujets, par exemple sur ses relations avec sa famille, ses problèmes de santé, sa situation financière, la politique, les choses qui le rendent heureux ou malheureux, la mort de personnes qui

lui sont chères, et ses sentiments à l'égard de l'établissement (Carroll, 1982; Aday, 1994). Malgré ces liens très prisés entre détenus, ces études présentent un bilan contrasté en ce qui a trait à la participation des détenus âgés à des associations bénévoles et à des réseaux d'amitiés.

Reed et Glamser (1979) ont constaté que la majorité des détenus âgés de leur échantillon faisaient partie d'une association bénévole quelconque et que les amitiés fondées sur la confiance étaient rares, car elles étaient considérées comme un signe de faiblesse personnelle et un danger potentiel. Par ailleurs, Wiegand et Burger (1979) considèrent les délinquants âgés comme des êtres solitaires qui ne s'associent pas à des groupes. Contrairement à cette opinion, Wooden et Parker (1980) ont constaté que la plupart des sujets de leur échantillon avaient un réseau d'amis unis principalement par leur origine ethnique, et pas nécessairement par leur âge. Il est à noter que les délinquants âgés seraient moins enclins à parler de certains sujets comme leurs sentiments religieux, leurs sentiments de solitude et des choses dont ils ont honte. L'amitié avec d'autres détenus fournit au délinquant âgé un soutien quotidien important. De plus, certains délinquants âgés semblent chercher un soutien affectif auprès de leurs pairs lorsqu'ils perdent un membre de leur famille ou un ami intime (Booth, 1989; Aday, 1994).

Les relations familiales

Pour comprendre les délinquants âgés, il faut absolument tenir compte de la durée de leur incarcération et de sa portée sur ses relations personnelles et ses groupes de référence (Rubenstein, 1984). L'emprisonnement minimise généralement la vie familiale du détenu en limitant ses rapports avec les membres de sa famille à de courtes visites très structurées et contrôlées, à des appels téléphoniques, des lettres et des permissions de sortir. Il peut donc avoir des effets dévastateurs sur l'unité et la stabilité de la famille (Goetting, 1983). De plus, chez beaucoup de délinquants, le milieu carcéral contribue à détruire leurs rapports avec les personnes qui, à une époque, occupaient une place importante dans leur vie. Rompre avec leur famille et leurs amis peut contraindre les délinquants à se replier sur eux-mêmes ou à chercher

un soutien affectif au sien du milieu carcéral, ce qui peut créer un état de dépendance envers l'établissement ou de névrose institutionnelle (Aday, 1976; Aday et Webster, 1979). On a constaté depuis longtemps que les délinquants qui sont incarcérés depuis de nombreuses années et n'ont ni parents ni amis à l'extérieur se montrent plus inquiets au sujet de leur réinsertion sociale et sont moins disposés à tenter de réintégrer la société (Webb, 1959).

La capacité des délinquants âgés à rester en contact avec leur famille dépend souvent de nombreux facteurs tels que leurs antécédents criminels, leur niveau d'instruction, leur état de santé et l'établissement dans lequel ils sont placés. Si la victime du délinquant âgé est un membre de sa famille, et surtout si le crime commis est de nature sexuelle, il est peu probable que les membres de sa famille lui rendent visite s'ils lui en veulent toujours. Si le délinquant âgé ne sait ni lire ni écrire, son analphabétisme réduit ou exclut les relations épistolaires. De plus, si les membres de sa famille sont dans l'impossibilité de voyager en raison de leur âge ou de leur santé, il est peu probable qu'ils lui rendent visite. Enfin, l'établissement dans lequel le délinquant âgé est incarcéré peut poser des problèmes particuliers aux membres de sa famille et influer sur leurs contacts avec lui ainsi que sur le nombre de visites qu'ils peuvent lui faire. Si les membres de sa famille doivent voyager plusieurs centaines de milles pour se rendre à l'établissement, leurs visites risquent d'être très rares (Reed et Glamser, 1979; Wooden et Parker, 1980; Goetting, 1983; Aday, 1994). Comme il est précisé précédemment, les données empiriques indiquent que les délinquants qui restent en contact avec leur conjoint ou conjointe et leur famille s'adaptent mieux à la vie carcérale que ceux qui ne jouissent d'aucun soutien familial (Kratcoski et Pownall, 1989).

Les visites conjugales en prison aident les délinquants à garder le contact avec leur famille. Elles ont l'avantage pratique de réduire la tension et l'hostilité entre les détenus. Elles constituent une incitation à la conformité sociale en encourageant l'adoption d'un mode de vie normal en vue de la réinsertion dans la société. Elles augmentent les chances de réussite de la libération conditionnelle en favorisant la stabilité du mariage. Les visites familiales en prison peuvent être bénéfiques pour

certains délinquants âgés. L'argument le plus courant en faveur des visites conjugales en prison est peut-être qu'elles contribuent à réduire la tension et l'hostilité parmi les détenus, attribuables au refoulement de leur désir sexuel (Goetting, 1982; Wooden et Parker, 1982). Il est à souligner qu'il existe, même à la lumière de ces avantages, des objections et des arguments contre les visites conjugales en prison (Balogh, 1964; Burstein, 1977). Malgré de telles objections, on croit généralement que ces visites constituent le meilleur moyen de réduire la forte incidence de viol homosexuel brutal en prison.

La famille est le fondement de l'existence de ses membres, et la protection inhérente et naturelle qu'offre le système familial s'étend aux délinquants aussi. D'après les résultats empiriques de plusieurs études, il existe une corrélation positive entre le maintien des relations familiales pendant l'incarcération et la réussite de la libération conditionnelle (Balogh, 1964; Burstein, 1977). Cette observation s'applique-t-elle aussi aux délinquants âgés?

Les délinquants âgés et la mise en liberté sous condition

Comme catégorie de détenus, les délinquants de 50 ans et plus obtiennent rarement leur liberté sous condition. L'octroi de la liberté conditionnelle repose toujours sur certaines conditions auxquelles le délinquant doit satisfaire avant que la commission des libérations conditionnelles n'envisage de le mettre en liberté. Étant donné leur situation particulière, les délinquants âgés ont beaucoup de difficulté à satisfaire à ces conditions. Krajick (1979) signale qu'il est difficile de motiver les délinquants âgés à participer à des programmes, ce qui réduit leurs chances d'obtenir leur liberté sous condition. Wiegand et Burger ont eux aussi constaté que les délinquants âgés n'attachent aucune valeur aux programmes de rattrapage scolaire et de formation professionnelle, ce qui réduit les chances de réussite de leur réinsertion sociale. Ils font remarquer que les détenus âgés ne jouent pas un rôle actif au sein des organisations carcérales, n'ont aucun réseau de soutien, n'ont pas d'endroit où aller

vivre, ont des problèmes de santé et sont inaptes au travail (Wiegand et Burger, 1979).

Les commissions des libérations conditionnelles appliquent des critères précis auxquels le délinquant doit satisfaire en matière de logement, d'emploi et d'amélioration de sa conduite – amélioration qu'il manifeste dans le cadre de sa participation à des programmes. Le délinquant âgé est invariablement en position de faiblesse à tous ces égards. Des parents et des amis peuvent l'aider à répondre au premier critère en offrant de l'héberger jusqu'à ce qu'il soit en mesure de subvenir lui-même à ses besoins. Dans la plupart des cas, toutefois, les délinquants âgés, et notamment ceux qui sont incarcérés depuis de nombreuses années, ont peu d'amis et de parents qui vivent encore et qui sont en mesure de les héberger temporairement. Bon nombre de leurs amis et de leurs parents sont morts ou ont déménagé, les laissant sans soutien au sein de la collectivité. Ils risquent aussi de ne plus être au courant des types de logement et des ressources qui sont disponibles dans la collectivité (Goetting, 1983; Aday et Webster, 1979).

Le délinquant est en outre obligé de trouver un emploi avant d'obtenir sa liberté sous condition. Or, certains délinquants de 65 ans ou plus sont inaptes au travail en raison de leur âge ou de leur état de santé. Même s'ils n'ont pas à justifier d'un emploi, ils doivent prouver qu'ils sont en mesure de subvenir à leurs besoins au moment de leur libération conditionnelle. Les ressources financières de bon nombre de libérés conditionnels âgés se limitent à une pension de retraite quelconque ou à leurs prestations d'aide sociale (Wiegand & Burger, 1979).

De plus, la libération conditionnelle est habituellement considérée comme une récompense du succès de l'adaptation à la vie carcérale, que le détenu démontre notamment en participant à des programmes au sein de l'établissement. La participation à de tels programmes est normalement associée à une réduction du risque de récidive et à l'amélioration du comportement, des attitudes, des croyances et des valeurs. Comme la majorité des délinquants âgés participent rarement à des

programmes, ils ne sont pas en mesure d'impressionner la commission des libérations conditionnelles en lui faisant la preuve qu'ils se sont amendés.

Les délinquants âgés sont également dans une position désavantageuse lorsque leurs casiers judiciaires, qui s'étendent sur de nombreuses années, sont comparés à ceux de leurs cadets qui commencent à peine leur carrière criminelle. Comme la commission des libérations conditionnelles tient toujours compte des antécédents criminels du candidat à la liberté conditionnelle, le délinquant âgé se trouve dans une position encore plus désavantageuse même si, statistiquement, il ne commet pas plus d'actes criminels que le délinquant plus jeune. On pourrait en venir à cette conclusion si l'on compare les activités d'un délinquant étalées sur de nombreuses décennies à celles d'un autre étalées sur 20 ou 25 ans.

Plusieurs facteurs mettent les délinquants de 50 ans ou plus dans une position défavorable pour satisfaire à tous ces critères qui régissent l'octroi de la liberté sous condition. Peu d'entre eux obtiennent donc leur liberté sous condition. Le manque de programmes adaptés aux délinquants âgés, allié aux lacunes des connaissances que le personnel correctionnel possède de la dynamique du vieillissement, réduit énormément les chances de succès de la réinsertion sociale du libéré conditionnel âgé (Wiegand & Burger, 1979). Cette situation explique pourquoi certains délinquants âgés hésitent à demander leur libération conditionnelle. Aday et Webster (1979) citent un délinquant âgé, qui était adolescent au moment de son incarcération et a purgé 15 ans de sa peine avant d'être mis en liberté sous condition. Ce fut un échec. Réincarcéré, le délinquant a déclaré : « Je veux rester ici jusqu'à ce que je sois sûr de pouvoir réussir la prochaine fois. Je veux m'entendre avec les gens à l'extérieur, mais je ne sais pas comment m'y prendre .»

Malgré leurs craintes et leurs hésitations, les délinquants âgés sont dans l'ensemble de meilleurs candidats à la libération conditionnelle que les délinquants plus jeunes. Même si les résultats des recherches ne concordent pas tous, certaines études corroborent fortement la thèse selon laquelle la réussite de la libération conditionnelle est plus répandue chez les délinquants âgés que dans la population carcérale

générale (Glaser, 1964; Gottfredson, 1967; Vedder et Keller, 1968; McCarthy et Langworthy, 1987; Goetting, 1983).

Le système de libération conditionnelle devrait commencer à reconnaître que, accablés du double handicap de leur casier judiciaire et de leur âge, les délinquants âgés sont confrontés à des problèmes particuliers lorsqu'ils cherchent à se réinsérer dans la société (Wiegand et Burger, 1979). Pour surmonter ou supprimer les préventions contre les délinquants âgés (c.-à-d. l'âgisme), il est indispensable que tous les intervenants soient sensibilisés à ces préjugés comme à toute autre forme de discrimination (Borgatta, 1991). On devrait donc songer sérieusement à modifier le régime de libération conditionnelle pour les délinquants âgés lorsqu'il y a lieu et que c'est opportun.

Le délinquant âgé qui est mis en liberté conditionnelle après de nombreuses années d'incarcération constate souvent, lorsqu'il réintègre la société, que son réseau de soutien personnel et ses points de référence ont disparu. D'après certaines études, bien que la personne âgée puisse s'adapter au train-train de la vie carcérale, il semble qu'après l'âge de 41 ans, les libérés conditionnels aient de la difficulté à s'adapter à la vie dans la collectivité. De plus, il n'est pas sûr que les délinquants âgés puissent se réinsérer dans la société avec succès (Glaser, 1964; Burstein, 1977). Plus d'efforts devraient être consacrés à la préparation des détenus âgés en vue de leur réinsertion sociale. Ces efforts devraient viser à supprimer les effets de l'incarcération prolongée et à garantir que la libération conditionnelle demeure un risque pris en toute connaissance de cause et non une bombe à retardement pour la société (Wiegand et Burger, 1979; Ham, 1976; Bergman et Amir, 1973; Gordon et Rudenstine, 1974; Citizen's Inquiry, 1974). On devrait étudier les solutions de rechange à l'incarcération des délinquants de 70 ans ou plus de manière à réserver la capacité d'accueil limitée des établissements carcéraux aux délinquants qui présentent un danger pour la société.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La présence de délinquants âgés dans nos prisons a de sérieuses répercussions sur le plan des politiques et des programmes, et elle mérite réflexion. La présente étude exploratoire visait à mettre en lumière diverses variables qui préoccupent beaucoup ces délinquants au cours de leur incarcération. Si nous comprenons bien leurs préoccupations, nous serons plus en mesure de formuler des stratégies d'intervention adaptées à leur situation. Comme l'augmentation de leur nombre est quasi inévitable, il faut concevoir des mesures, des stratégies et des plans directeurs pour répondre à leurs besoins.

Pour commencer, on devrait reconnaître la diversité de la population carcérale âgée et accorder à ces détenus une attention particulière dans l'élaboration des programmes offerts en établissement. Par exemple, les délinquants âgés condamnés à leur première peine d'emprisonnement ne devraient pas être intégrés dans le milieu carcéral de la même façon que les multirécidivistes ou les récidivistes âgés endurcis pour qui le retour en prison fait partie de la vie.

Comme les établissements correctionnels et les programmes sont conçus en fonction du délinquant « moyen » plus jeune, une certaine prise de conscience de la diversité de la population carcérale constitue un premier pas dans la reconnaissance des besoins particuliers de certains éléments de cette population, tels les délinquants de 50 ans ou plus. Outre le fait que les délinquants âgés vieillissent en prison, la gravité de leurs problèmes réside dans leur caractère unique, car la société ne s'attend pas à ce que ses aînés se livrent à des activités criminelles. Il semble que les établissements correctionnels fédéraux du Canada ne possèdent actuellement ni installations, ni politiques, ni programmes adaptés spécialement aux besoins des détenus assez âgés et d'âge très avancé. Étant donné l'accroissement actuel de leur nombre, nous devrions songer à créer de nouveaux programmes ou à élargir les programmes existants afin de combler les besoins particuliers de cet élément de la

population carcérale. Nous devrions songer à consacrer plus d’attention et de ressources aux besoins de ce groupe.

Des programmes adaptés devraient donc leur être dispensés dans des endroits auxquels ils peuvent accéder facilement. Ces programmes devraient être structurés de manière à faciliter la participation des délinquants âgés plutôt que de les obliger à rivaliser avec leurs codétenus plus jeunes (Dugger, 1988; Allen et Simonsen, 1995). Il faudra peut-être créer à leur intention des cours de formation de base séparés, adaptés au rythme d’apprentissage plus lent des personnes âgées. De plus, la prestation de cours séparés permettrait de réduire sensiblement l’embarras et les frustrations que les délinquants âgés risquent d’éprouver en présence des plus jeunes. Les éducateurs estiment que l’apprentissage chez les personnes âgées est plus facile et plus agréable si les techniques et méthodes d’enseignement sont adaptées à leurs besoins (Fatula, 1977).

De même, nous devrions offrir des programmes de formation professionnelle qui incorporent l’apprentissage de formes d’artisanat adaptées aux besoins des délinquants âgés. Nous devrions réserver aux délinquants âgés des espaces consacrés à la lecture, aux jeux de cartes, aux échecs et à la conversation tranquille. Les programmes récréatifs devraient prévoir des activités telles que les jeux de table, les quilles, la musique et le cinéma. Certaines activités physiques peu exigeantes comme la marche et les exercices adaptés devraient être offertes aux délinquants âgés afin de minimiser la léthargie et les problèmes de santé qu’entraîne généralement une vie sédentaire (Vito et Wilson, 1985).

Des psychologues et conseillers spécialisés en gériatrie devraient être chargés de programmes de réadaptation afin de sensibiliser davantage les intervenants aux besoins sociaux, psychologiques et émotionnels de ces délinquants (Goetting, 1983; Vito et Wilson, 1985). Nous devrions étudier la possibilité de créer un organisme d’aide postcarcérale qui se consacrerait exclusivement aux besoins des délinquants âgés.

Le logement des délinquants âgés devrait tenir compte de leurs handicaps physiques ainsi que de leurs besoins de tranquillité et d'interaction avec leurs pairs. On pourrait notamment les loger dans une unité ou un pavillon particulier de l'établissement, à l'écart des délinquants plus jeunes, mais sans séparer les deux groupes complètement.

Une autre possibilité serait d'affecter à l'intérieur de chaque région un établissement à sécurité minimale au logement des délinquants de 50 ans ou plus qui satisfont aux critères de sécurité applicables. Les locaux d'habitation devraient être verrouillables et accessibles, et devraient répondre aux besoins des délinquants handicapés. Ils devraient être aménagés de manière à protéger les délinquants âgés contre les blessures et les dangers pour leur santé, et devraient être équipés d'appareils de chauffage et d'éclairage adaptés ainsi que de salles de bains et de dortoirs, chambres ou cellules d'accès facile. Les escaliers devraient être réduits au minimum, s'ils ne peuvent être éliminés complètement. Le milieu carcéral dans lequel les délinquants âgés sont placés devrait être organisé de manière à répondre à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux; l'accent devrait être placé sur la prestation de programmes intégrés et complets, destinés à aider ces délinquants à tirer une plus grande satisfaction de leur vie et à favoriser leur réinsertion sociale. Certains délinquants âgés auront de la difficulté à partager une cellule avec un autre détenu. La distance des autres centres d'activité au sein de l'établissement, notamment de la salle de récréation, de la cantine et de la bibliothèque, devrait être réduite au minimum. En règle générale, nous pourrions accorder plus de poids aux facteurs conjugués de l'âge et de l'état de santé dans l'affectation des délinquants âgés à des installations distinctes. Et nous pourrions intégrer sous une forme quelconque ce critère au processus de classement des délinquants (Dugger, 1988; Allen et Simonsen, 1995).

Nous devrions dispenser une formation spéciale au personnel de correction afin qu'il comprenne mieux les besoins sociaux et affectifs des délinquants âgés, la dynamique de la mort, la méthode de dépistage de la dépression, et la marche à suivre pour orienter des délinquants âgés vers des spécialistes au sein de la collectivité. Les

délinquants déprimés devraient être soumis à des évaluations plus fréquentes. Les conseillers gériatriques devraient aider les délinquants âgés à s'adapter à la vie carcérale. Des soins de santé devraient être dispensés pour répondre à leurs besoins particuliers : régime alimentaire et nutrition, incontinence, baisse de la vue, affaiblissement de l'ouïe, défauts de mémoire, déficience intellectuelle et infirmités physiques. De plus, les professionnels de la santé devraient être tenus de posséder une certaine connaissance de la gérontologie, de la gériatrie et des soins de réadaptation afin de faire connaître les effets du vieillissement et des maladies propres aux personnes âgées.

Le régime de libération conditionnelle devrait tenir compte du fait que les délinquants âgés font face à des problèmes particuliers dans leur réinsertion sociale. Ils sont très désavantagés par rapport aux délinquants plus jeunes lorsqu'ils demandent leur liberté sous condition. L'examen de leur dossier en vue de leur libération conditionnelle devrait se faire à intervalles plus courts, surtout si le délinquant est atteint d'une maladie en phase terminale.

La croissance rapide de la population carcérale âgée sous responsabilité fédérale se présente à la fois comme un défi à relever et comme une occasion d'apporter des solutions avantageuses pour tous les intéressés. À mesure que le nombre de délinquants âgés continuera d'augmenter, il sera de plus en plus difficile de ne pas tenir compte de leurs besoins particuliers. Nous devrions en outre chercher énergiquement des solutions de rechange à l'emprisonnement des délinquants très âgés qui ne posent aucune menace de violence pour la société, comme cela se fait dans certains pays (Breda et Ferracuti, 1980; Blumstein, 1995).

Pour faciliter la gestion des délinquants âgés, nous devrions songer à dispenser aux membres du personnel une formation spéciale en cours d'emploi, dont les objectifs seraient les suivants :

- les sensibiliser à leurs propres préjugés et aux stéréotypes associés au vieillissement;

- leur transmettre des renseignements gérontologiques de base sur le processus du vieillissement et les problèmes liés à l'âge;
- faciliter la gestion des cas en améliorant leur capacité de communiquer avec une génération qui n'est pas la leur;
- leur signaler la présence dans la collectivité de services et de programmes qui s'adressent aux délinquants âgés;
- leur communiquer les résultats des derniers travaux de recherche sur le vieillissement, par exemple sur les pertes sensorielles, l'apprentissage, la mémoire, la consommation et l'abus de médicaments, et les problèmes de santé chez les personnes âgées (Hall, 1992).

Les délinquants âgés constituent une clientèle croissante qui éprouve vraiment des besoins particuliers. Puisqu'un point à temps en vaut cent, nous devrions commencer dès maintenant à planifier la gestion de la croissance rapide de ce groupe de délinquants.

Même si les détenus âgés constitueront toujours une faible proportion de l'ensemble de la population carcérale, le défi que pose leur gestion prendra sans doute plus d'ampleur et deviendra plus complexe à mesure que leur nombre grossira d'année en année, justifiant l'adoption de programmes spéciaux et l'aménagement d'installations adaptées à leurs besoins.

Tous les indicateurs démographiques confirment le vieillissement de notre société. Le Service correctionnel, tout comme les autres organismes à vocation sociale, doit se préparer à faire face aux conséquences du « grisonnement » de la population carcérale.

BIBLIOGRAPHIE

Adams, K. (1981). « Former Mental Patients in a Prison and Parole System: A Study of Socially Disruptive Behaviour », *Criminal Justice & Behaviour*, **10**:358-384.

Adams, K. (1986). « The Disciplinary Experiences of Mentally Disordered Inmates », *op. cit.*, **13**:297-316.

Adams, M. E. et Vedder, C. B. (1961). « Age and Crime: Medical and Sociological Characteristics of Prisoners over 50 », *Geriatrics*, **16**:177-181.

Aday, R. H. (1976). *Institutional Dependency: A Theory of Aging in Prison*, thèse de doctorat, Oklahoma State University.

Aday, R. H. (1977). « Toward the Development of a Therapeutic Program for Older Prisoners », *Offender Rehabilitation*, **1(4):**343- 348.

Aday, R.H. (1984). « Old Criminals », dans *Handbook on the Aged in the U. S.*, E. Palmore (sous la direction de), Westport, CT., Greenwood Press.

Aday, R. H. (1994). « Aging in Prison: A Case Study of New Elderly Offenders », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, **38(1):**79-91.

Aday, R. H. et Webster, E. L. (1979). « Aging in Prison: The Development of a Preliminary Model », *Offender Rehabilitation*, **3(3):**271-282.

Aligood, L (1988, 8 août). « Future in Prison Frigtening Idea to Aging Inmate », *Nashville Banner*, 1

Allen, H.E. et Simonsen, C. E. (1995). *Corrections in America: An Introduction*, Prentice Hall, New Jersey.

Anderson, J C. (1992) « Managing an Aging Offender Population », dans *The State of Corrections: Proceedings ACA Annual Conference 1991*, American Correctional Association, Laurel, MD : 197-200.

Antinovsky, A. (1979). *Health, Stress and Coping*, Jossey-Bass Pubs., San Francisco, Ca.

Baier, G. F. (1961, mars-avril). « Aged Inmate », *American Journal of Correction*, **23***:*4-6, 30, 34.

Balogh, J. R. (1964, septembre). « Conjugal Visitations in Prisons: A Sociological Perspective », *Federal Probation*, **54.**

Bergman, A. et Amir, M. (1973, janvier). « Crime and Delinquency among the Aged in Israel », *Geriatrics*, 149-157.

Bintz, M. T. (1974). « Recreation for the Older Population in Correctional Institutions », *Therapeutic Recreation Journal*, **8:**87-89.

Blumstein, A. (1995). « Imprisonment Rates and the Stability-of- Punishment Hypothesis » dans *Punishment and Social Control: Essays in Honour of Sheldon L. Messinger*, Blomberg, T. et Cohen, S. (sous la direction de), Hawthorne, New York, Aldine De Gruyter.

Booth, D. E. (1989). « Health Status of the Incarcerated Elderly: Issues and Concerns », *Journal of Offender Counseling, Services and rehabilitation*, **13(2):**193-213.

Borgatta, E. F. (1991). « Age Discrimination Issues », *Research on Aging*, **13(4**):476-486.

Botwinick, J. (1973). *Aging and Behaviour*. New York, Springer.

Bowker, L. (1982). *Humanizing Institutions for the Aged*, Lexington, MA., D. C. Heath.

Breda, R. et Ferracuti, F. (1980). « Alternatives to Incarceration in Italy », *Crime and Delinquency*, **26**:63-69.

Brickfield, C. (1982). « Media Reports on Crime, Elderly are Sensational and Deceptive », *American Association of Retired Persons News Bulletin*, **23:**11.

Buchanan, R. A. (1983). *Long-term offenders in the Pennsylvania Correctional System,. Findings and Recommendations. Final Report*. Philadelphia, PA: Correctional Services Group, Inc.

Burstein, J. Q. (1977). *Conjugal Visits in Prison: Psychological and Social Consequences*, Lexington, MA., D. C. Heath.

Carroll, G. (1989, 20 novembre). « Growing old Behind Bars: Some Cell-blocks are more Nursing homes than Jail », *Newsweek*, **114:**70.

Carrol, L. (1982). « Race, Ethnicity, and the Social Order of the Prison » dans *The Pains of Imprisonment*, Johnson, R. et Toch, H. (sous la direction de). Beverly Hills, California: Sage Pubs: 181-204

Chaiklin, H. & Fultz, L. (1985, décembre). « The Service Needs of Older Offenders », *Justice Professional*, **1(1):**26-33.

Chaneles, S. (1987, octobre). « Growing Old Behind Bars ». *Psychology Today*, **21(10):**47-51.

« Citizens' Inquiry on Parole and Criminal Justice: Report on The Future of Parole » (1974 printemps-été), *The Prison Journal*.

Cohen, A. , Cole, G. et Bailey, R. (1976). *Prison Life*, Lexington, MA.

Clark, J. (1991, septembre-octobre). « Correctional Health Care Issues in the Nineties, Forecast and Recommendations », *American Jails*, 22-23.

Clements, C. (1986). *Offender Needs Assessment*, College Park, MD. American Correctional Association.

Conrad, J. (1982). « What do the Undeserving Deserve? » dans *The Pains of Imprisonment*, Johnson, R. et Toch, H. (sous la direction de), Beverly Hills, California: Sage Pubs.

Cottrell, F. (1974). *Aging and the Aged*, Oxford, Ohio, William C. Brown Publishers.

Cowles, E. L. (1990). *Proggramming for Long-Term Inmates. Executive Summary. Long-Term Confinement and the Aging Inmate Population: A Record and Proceeding*. Washington, D. C: Federal Bureau of Prisons.

Cullen, F. T., Wozniak, J. F. et Frank, J. (1985). « The Rise of the Elderly Offender: Will a New Criminal be Invented? », *Crime and Social Justice*, **15**:151-165.

Curran, D. (1984). « Characteristics of the Elderly Shoplifter and the Effects of Sanctions and Recidivism » dans *Elderly Criminals*, Wilbanks, W. et Kim, P. (sous la direction de), New York: University Press of America, 123-141.

Daugherty, J. (1982). « Crime: Old Problem with Old Twist », *Miami Herald*, 1er août:1B.

Davidson, M. et Cooper, C. (1981). « A Model of Occupational Stress », *Journal of Occupational Medicine*, **23:** 564-574.

Dickinson, G. et Wheeler, A. (1980). « The Elderly in Prison », *Corrections Today*, **42**:10.

Douglass, R., Lovet, W., et Lindemann, M. (1994). « Geriatric Inmates: What can be done with this growing population? » dans *The State of Corrections:*

Proceedings ACA Annual Conference, 1993. American Correctional Association, Laurel, MD., 149-153.

Dugger, R. L. (1988, juin). « The Graying of America's Prisons », *Corrections Today*, 26-34.

Dugger, R. L. (1990). « Life and Death in Prison », *The Prison Journal*, **80(1):**112-114.

Edwards, D. (1983). « Special Problem Offenders » dans *Social Work in Juvenile and Criminal Justice Settings*, Roberts, A. (sous la direction de), Springfield, Ill., Thomas, C., 349-361.

Ellis, D., Grasmick, H. et Gilman, B. (1974). « Violence in Prisons: A Sociological Analysis », *American Journal of Sociology*, **80(1**):16-43.

Fatula, B. S. (1977, janvier). « Facilitating Adult Learning », *Gerontology Centre*, Penn. State University.

Federal Bureau of Investigation (1980). *Uniform Crime Report*, Washington, D.C.

Feinberg, G. S. (1984). « A Profile of the Elderly Shoplifter » dans *Elderly Criminals*, Newman, E., Newman, D. et Gewirtz, M. (sous la direction de), Oelgeschlager, Gunn & Hain, Cambridge, Mass.

Flanagan, T. (1983). « Correlates of Institutional Misconduct among State Prisoners », *Criminology*, **21(1)**:29-39.

Flanagan, T. (1991, printemps). « Long-term Prisoners, Their Adaptation and Adjustment », *Federal Prisons Journal*, 45-51.

Forni, P. J. (1978). « Alcohol and the Elderly » dans *Drugs and the Elderly*, édition révisée, Ronald C. K. (sous la direction de), Los Angeles, Calif.

Forsyth, C. J. et Shover, N. (1986). « No Rest for the Weary ... Constructing a Problem of Elderly Crime », *Sociological Focus*, **19.**

Forsyth, C. J. et Gramling, R. (1988). « Elderly Crime: Fact and Artifact » dans McCarthy, B. et Langworthy, R. (sous la direction de), *Older Offenders: Perspectives in Criminology and Criminal Justice*, Praeger Pubs., New York.

Freedman, H. L. (1948). « Rehabilitation of the Older Prisoner », *Journal of Clinical Psychopathology*, **19**:226-232.

Fry, P. S. (1986). *Depression, Stress and Adaptation in the Elderly: Psychological Assessment and Intervention*. Rockville, MD: Aspen.

Fry, L. (1988). « The Concerns of Older Inmates in a Minimum Prison Setting » dans McCarthy, B. et Langworthy, R. (sous la direction de), *Older Offenders: Perspectives in Criminology and Criminal Justice*, *op. cit.*

Fuller, D. A. et Orsagh, T. (1979). « Violent Behaviour within the North Carolina Prison System », *Popular Government*, **44(4):** 8-11.

Gaes, G. (1990). *Fact Finding Information. Long-Term Confinement and the Aging Inmate Population: A Record and Proceeding***,** Federal Bureau of Prisons, Washington, D.C.

Gillespie, M. W. et Galliher, J. R. (1972). « Age, Anomie, and the Inmates' Definition of Aging in Prison: An Exploratory Study » dans *Research Planning and Action for the Elderly*, Donald, F.K., Kostenbaum, R. et Sherwood, S. (sous la direction de). New York, Behavioural Publications.

Glaser, D. (1964). *The Effectiveness of a Prison and Parole System*, Bobbs-Merrill Co., New York.

Goetting, A. (1982). « Conjugal Association in Prison: Issues and Perspectives », *Crime and Delinquency*, **28(1**):52-71.

Goetting, A. (1983). « The Elderly in Prison: Issues and Perspectives », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, **20**:291-309.

Goetting, A. (1984). « The Elderly in Prison: A Profile », *Criminal Justice Review*, **9(2**):14 -24.

Goetting, A. (1984). « Prison Programs and Facilities for Elderly Inmates » dans *Elderly Criminals*, Newman and Newman, *op. cit.*

Goetting, A. (1985). « Racism, Sexism and Ageism in the Prison Community », *Federal Probation*, **54**:10-22.

Golant, S. M. (1985, mai-juin). « In Defence of Age-Segregated Housing », *Aging*, **348.**

Golden, D. (1984). « Elderly Offenders in Jail » dans *Elderly Criminals*, Newman et Newman (sous la direction de), 143-152.

Gordon, D. R. et Rudenstine, D. (1974). « Prison Without Walls: Report on New York Parole » dans *Citizens' Inquiry on Parole and Criminal Justice, Inc*., New York.

Gottfredson, D. (1967). « Assessment and Prediction Methods in Crime and Delinquency » dans President's Commission on Law Enforcement and the Administration of Justice, *Task Force Report: Juvenile Delinquency and Youth Crime*, Washington, D. C.,183-184.

Hagel, S. (1982). « Environmental Sanctuaries for Susceptible Prisoners » dans *The Pains of Imprisonment*, Johnson, R. et Toch, H. (sous la direction de), Beverly Hills, California Sage Pubs., 267-284.

Hall, J. (1992). « Managing the Older Offender » dans *The State of Corrections: Proceedings ACA Annual Conference, 1991*, American Correctional Association, Laurel, MD., 213-219

Ham, J. N. (1976). *The Forgotten Minority: An Exploration of Long-Term Institutionalized Aged and Aging Male Prison Inmates*, thèse de doctorat, University of Michigan.

Ham, J. N. (1980, juillet-août). « Aged and Infirm: Male Prison Inmates », *Aging*, (24-31).

Henricks, J. et Burkhead, J. (1978). « Self-Perceived Aging Among the Socially Insulated: Age Differences Among Incarcerated Adults », communication inédite présentée au Congrès international de gérontologie, Tokyo.

Jensen, G. F. (1977). « Age and Rule Breaking in Prison: A Test of Sociocultural Interpretations », *Criminology*, **14:**555.

Johnson, E. H. (1966). « Pilot Study: Age, Race and Recidivism as Factors in Prisoner Infractions », *Revue canadienne de criminologie*, **8:** 268-283.

Johnson, E. H. (1988). « Care for Elderly Inmates: Conflicting Concerns and Purposes in Prisons » dans McCarthy et Langworthy, *Older Offenders*, *op. cit.*

Jones, D. (1976). *The Health Risks of Imprisonment*, Lexington Books, Toronto.

Kelsey, O. W. (1986, mai). « Elderly Inmates », *Corrections Today*, **48(3**):56-58.

Krajick, K. (1979). « Growing Old in Prison », *Corrections Magazine*, **5(1):**33-39.

Kratcoski, P. C. et Pownall, G. A. (1989, juin). Federal Bureau of Prisons Programming for Older Inmates. *Federal Probation*, **53, 2**:28-35.

Kratcoski, P. C. et Babb, S. (1990, décembre). « Adjustment of Older Inmates: An Analysis of Institutional Structure and Gender », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, **6(4):**264-281.

LaWall, J. (1982-83). « Profile of the Older Criminal », *American Journal of Forensic Psychiatry*, **3(3):**141-146.

Lazarus, R. (1966). *Psychological Stress and the Coping Process*, New York, New York, McGraw-Hill.

Leeke, W. D. (1986, mai). « Special-Needs Offenders », *Corrections Today*, **48(3):**6-28.

Lewis, S. J. (1989). *Aging and Health, Linking Research and Public Policy*, Chelsea, MI. Lewis Pubs. Inc.

Lieberman, M. (1969). « Institutionalization of the Aged: Effects on Behaviour », *Journal of Gerontology*, **24**:330-340.

Lipman, A., Lowery, S. et Sussman, M. (1985). *Crime and the Elderly*, Tampa, Florida, International Exchange Centre on Gerontology, University of South Florida.

Long, J. (1982, juin). « Serious Crime by the Elderly is on the Rise », *Wall Street Journal*, **21**:10,19.

Mabli, J. *et al.* (1979). « Age and Prison Violence », *Criminal Justice and Behaviour*, **6(2**):175-186.

Malcolm, A. H. (1988). « Aged Inmates Pose Problems for Prisons », *New York Times*, 6 décembre:24.

Malinchak, A. (1980). *Crime and Gerontology*, N.J. Prentice-Hall.

Markham, G. R. (1981). « A Community Service for the Elderly », *The Police Journal*, **54**:325-328.

McCarthy, B. et Langworthy, R. (1987). « Older Offenders on Probation and Parole », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, **12(1**):7-25.

McCarthy, B. et Langworthy R. (sous la direction de, 1988). *Older Offenders: Perspective in Criminology and Criminal Justice*, New York, Praeger.

McCarthy, M. (1983). « The Health Status of Elderly Inmates », *Corrections Today*, **45**:64-65, 74.

McCleery, R. H. (1961). « The Government Process and Informal Social Control » dans D. Cressey (sous la direction de), *The Prison: Studies in Institutional Organization and Change*, Holt, Rinehart & Winston, New York.

McShane, M. D. (1989). « The Bus Stop Revisited: Discipline and Psychiatric Patients in Prison », *Journal of Psychiatry and Law*, **17(3)**:413-433.

McShane, M. D. et Williams, F. P. (1990). « Old and Ornery: The Disciplinary Experiences of Elderly Prisoners », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, **34(3):**197-213.

Moore, E.O. (1989). « Prison Environments and their Impact on Older Citizens », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, **13(2):**175-191.

Morton, J. B. et Anderson, J. C. (1982, décembre). « Elderly Offenders: The Forgotten Minority », *Corrections Today*, **44(6**):14-20.

Morton, .J. B. (1993, février). « Training Staff to Work with Elderly and Disabled Inmates », *Corrections Today*, **55(1**):42, 44-47.

Motiuk, L. L. et Porporino, F. (1989). *Essai pratique de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : études des libérés sous condition*, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, Canada.

Newman, D., Newman S. et Gewirtz, M. (sous la direction de) (1984). *Elderly Criminals*, Cambridge : Oelgeschlager, Gunn and Hain.

Origer, M. (1986). « Correctional Care for Chronically Ill Inmates », *Corrections Today*, **48**:3,57-58

Panton, J. H. (1974). *Characteristics of Aged Inmates*, document inédit, North Carolina Department of Corrections.

Panton, J. H. (1976-77). « Personality Characteristics of Aged Inmates Within a State Prison Population », *Offender Rehabilitation*, **1(2):**203-209.

Parrish, D. M. (1992). « Caring for an Aging Jail Population » dans *The State of Corrections: Proceedings of the Annual ACA Conference, 1991*, American Correctional Association, Laurel, MD., 220-222.

Petersilia, J. (1979). « Which Inmates Participate in Prison Treatment Programs? », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, **4(2):**121-135.

Pollack, O. (1941). « The Criminality of Old Age », *Psychiatry Digest*, **3**:213-235

Reed, M. et Glamser, F. (1979). « Aging in a Total Institution: The Case of Older Prisoners », *The Gerontologist*, **19**:354-360.

Roberg, R. et Webb, R. (1981). *Critical Issues in Corrections*, St. Paul, Mn., West Publishing.

Rodstein, M. (1975). « Crime and the Aged: The Criminal », *Journal of the American Medical Association*, **234(6):**639.

Rosow, I. (1962). *Social Integration of the Aged*, New York, Free Press.

Roth, E. B. (1992, juillet-octobre). « Elders Behind Bars », *Perspective on Aging*, **54:**25-30.

Rubenstein, D. (1984). « The Elderly in Prison: A Review of the Literature » dans Newman et Newman (sous la direction de), *op. cit.*

Sabath, M. J. et Cowles, E. L. (1988). « Factors Affecting the Adjustment of Elderly Inmates to Prison » dans McCarthy et Langworthy (sous la direction de), *Older Offenders*.

Sapsford, R. J. (1978). « Life-Sentence Prisoners: Psychological Changes During Sentence », *British Journal of Criminology*, 18(2):128-145.

Service correctionnel du Canada. (1991). « L'incidence des milieux carcéraux sur les détenus âgés », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, **3(2):**12-13.

Shichor, D. (1984). « The Extent and Nature of Lawbreaking by the Elderly: A Review of Arrest Statistics » dans Newman et Newman (sous la direction de), *Elderly Criminals*.

Shichor, D. et Kobrin, S. (1978). « Note: Criminal Behaviour Among the Elderly », *The Gerontologist*, **18:**213-218.

Shover, N. (1985). *Aging Criminals*, Beverly Hills, Sage Pubs.

Silfen, P. (1977). « The Adaptation of the Older Prisoner in Israel », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, **21**: 23-36.

Straus, A. C. et Sherwin, R. (1975, juillet-août). « Inmate Rioters and Non-rioters - A Comparative Analysis », *American Journal of Corrections*,: 34-35.

Sunderland, G. C. (1982). « Geriatric Crime Wave: The Great Debate », *The Police Chief*, **49**:40, 42- 44.

Tardiff, K. et Sweillam, A. (1979). « The Relation of Age to Assaultive Behaviour in Mental Patients », *Hospital and Community Psychiatry*, **30**:709-711.

Teller, G. et Howell, R. (1981, février). « The Older Prisoner: Criminal and Psychological Characteristics », *Criminology*, **18(4)**:549-555.

Toch, H. (1976). *Peace Keeping: Police, Prisons, and Violence*, Lexington, MA., D. C. Heath.

Toch, H. (1977). *Living in Prison*, New York : The Free Press.

Toch, H. (1982). « The Disturbed Disruptive Inmate: Where does the bus stop? », *Journal of Psychiatry and Law*, **10**:327-349.

Toch, H. et Adams, K. (1986). « Pathology and Disruptiveness Among Prison Inmates », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, **23:**7-21.

Toch, H. et Adams, K. (1987). « The Prison as Dumping Ground: Mainlining Disturbed Offenders », *Journal of Psychiatry and Law*, **15**:539-553.

Toch, H., Adams, K. et Green, R. (1987). « Ethnicity, Disruptiveness and Emotional Disorder Among Prison Inmates », *Criminal Justice and Behaviour*, **14**:93-109.

Van Sickle, D. (1995). « Avoiding Lawsuits: A Summary of ADA Provisions and Remedies », *Corrections Today*, **57(2):**104-108.

Van Wormer, K. (1981). « To be Old and in Prison », *Contemporary Issues in Corrections*, Society of Police and Criminal Psychology : 87.

Vedder, C. B. et Keller, O. J. (1968). « The Elderly Offender, Probation and Parole », *Police*, **13(1**):14-16.

Vega, M. et Silverman, M. (1988). « Stress and the Elderly Convict », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, **32:**153-161.

Vito, G. F. et Wilson, D. G. (1985). « Forgotten People: Elderly Inmates », *Federal Probation*, **49**:18-24.

Walker, B. et Gordon, T. (1980). « Health and High Density Confinement in Jails and Prisons », *Federal Probation*, mars:53-58.

Walsh, C.E. 1989). « The Older and Long-Term Inmate Growing Old in the New Jersey Prison System », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, 13:2, 215-248.

Webb, M. A. (1959). « Longitudinal Sociopsychologic Study of a Randomly Selected Group of Institutionalized Veterans », *Journal of the American Geriatric Society*, **7:**730-740.

Wiegand, D. et Burger, J. C. (1979). « The Elderly Offender and Parole », *The Prison Journal*, **59**:48-57.

Wetzel, J. W. (1980, avril). « Interventions with the Depressed Elderly in Institutions », *Social Casework*, 234-239.

Williams, T. F. (1984, avril-mai). « Aging: Puzzles and Progress », *Aging*, 344.

Wiltz, C. J. (1973). *The Aged Prisoner: A Case Study of Age and Aging in Prison*, Kansas State University, mémoire de maîtrise inédit cité dans Goetting, A., « Racism, Sexism and Ageism », *Federal Probation*, 1985:54.

Wiltz, J. W. (1978). *The Influence of Age on Length of Incarceration, Ph.D. dissertation*, University of Iowa.

Wolfgang, M. E. (1964, juillet). « Age, Adjustment and the Treatment Process of Criminal Behaviour », *Psychiatry Digest*, **25**:21-35.

Wooden, W. S. et Parker, J. (1980). « Aged Men in a Prison Environment: Life Satisfaction and Coping Strategies », *Gerontologist*, **20(1)**:231.

Wooden, W. S. et Parker, J. (1982). *Men Behind Bars: Sexual Exploitation in Prison*, New York, Plenum Press.

Young, T. J. (1992). Lettre à la rédaction « Prison Health- A Neglected Subject in Correctional Psychology », *Journal of Prison and Jail Health*. **11(1)**:51-54.